



ACTUALITÉ

Vers des États Généraux
des universités ?



DOSSIER

Débattre pour agir



ENTRETIEN

Avec Alain Garrigou



MONDES UNIVERSITAIRES

La formation
tout au long de la vie

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 555 MAI 2007

e s n e s u p

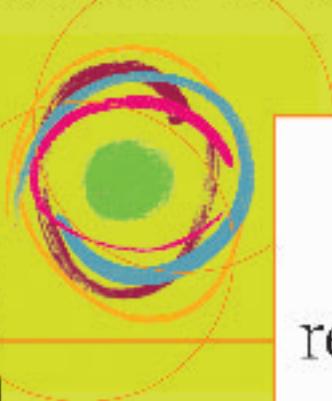
ACTUALITÉ

Résister et construire

snes **U**.p-fsu



La revue de l'Institut de recherches de la FSU



Les livres de l'Institut de recherches de la FSU

nouveautés

LES ÉDITIONS Nouveaux regards SYLLEPSE

ABONNEMENT ET COMMANDES

Votre adresse e-mail :

Adresse complète :

.....

.....

.....

Je m'abonne à *Nouveaux Regards* :

pour 1 an (4 numéros) : 22 euros

pour 2 ans (8 numéros) : 40 euros

Je commande le ou les numéro(s) suivant(s) :

.....

Total :

0 euros par numéro (jusqu'au n° 01)

5 euros à partir du n° 02

(tous les prix s'entendent, port compris)

Chèque à l'ordre de l'Institut de la FSU

Institut de recherches de la FSU

3-5, rue de Metz 75010 Paris

Tél. : 01 44 79 90 41

Fax : 01 48 01 02 52

institut@irs.fsu.fr

www.irs.fsu.fr



La présence d'un zèbre dans le parc de la cour de récréation de votre école est censée produire, ne lésant que des échos inopérants à l'insertion. Enseignant à la maison d'élèves de Nantes pendant de longues années, l'auteur montre que la « pénalisation » de l'enseignement en milieu urbain, l'échec de sa mission : former, former en premier lieu, s'avère...

20 euros



Cet ouvrage se présente comme un miroir à multiples facettes, chacune reflétant un aspect du syndicalisme enseignant de 1920 à 2000. C'est un portrait contrasté des rapports entre les enseignants et leur syndicalisme, et propose une réflexion sur l'avenir immédiat de ce sujet.

15 euros

POUR COMMANDER

Par mail : institut@institut.fsu.fr

Par lettre : Institut de recherches de la FSU

3-5, rue de Metz 75010 Paris

Par téléphone : 01 44 79 90 41

Participation aux frais d'envoi : 2 euros

Résister et construire

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

« La lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil » écrivait René Char en 1944. Chacun de nos lecteurs, attentif aux soubresauts internationaux, a vu venir avec le résultat du second tour du scrutin présidentiel, le risque d'une brutale et sévère rupture dans ce qui fonde la société française. S'accélère un basculement vers des logiques individualistes au détriment des solidarités sociales et générationnelles. S'exacerbent aussi des concurrences entre tous... tous, même si c'est à des degrés divers, instrumentalisés dans une dérégulation absolue dont les bénéficiaires, non contents de piller la planète, ses ressources et ses savoirs, l'uniformisent et l'appauvrissent. L'un des plus lourds dangers qui menace est celui de la défiance en l'intelligence toujours rebelle et créatrice. Les intentions du candidat Sarkozy de « liquider l'esprit de 1968 », de mettre en cause certaines études de sciences humaines au motif d'une « absence de débouchés », minent le cœur même de notre métier fondé sur les confrontations d'idées dont nous savons qu'elles sont nécessaires dans le



champ de la recherche, dans l'enseignement supérieur et bien sûr dans la vie de la cité. La concentration entre les mains de forces politiques liées au MEDEF, de la quasi-totalité des pouvoirs économiques, éditoriaux, institutionnels donne à celles-ci de réels moyens. Le SNESUP appelle à résister, à s'opposer aux ségrégations, aux régressions sociales. C'est possible ! Ni la réalité du chômage et des inégalités (qui ne disparaissent pas dans l'arrogance de leur affichage) n'a changé depuis le 6 mai. Le mouvement syndical, les intellectuels que nous sommes, portent, avec beaucoup d'autres, la réelle capacité de construire de front propositions alternatives fédératrices et dynamiques de rassemblement. Dans le supérieur, pour des universités ouvertes, inventives, tremplins de la réussite des jeunes, le SNESUP s'inscrit dans l'immédiat pour des États Généraux de lutte. C'est dans cette perspective que se prépare résolument notre congrès - à Paris du 6 au 8 juin - ; tous nos lecteurs y ont leur place.

Paris le 11 mai 2006

ACTUALITÉ 4

- Un 1^{er} mai, au-delà des deux tours
- **Master** : préciser et porter nos revendications
- **CTPMESR** : scrutin du 27 mars
- Vers des **États Généraux** des Universités ?

MÉTIER 7

- Pour une **présence syndicale forte** au CNU

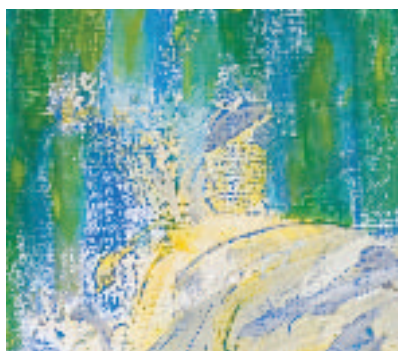
VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- **Élections** à la Présidence
- Le SNESUP s'implique dans l'**élection du président**
- **Frais illégaux** pour l'inscription en master

DOSSIER 9

Débattre pour agir

Les colonnes de ce numéro sont ouvertes, en bonne démocratie, aux syndiqués et aux courants de pensée du syndicat. Que d'événements au cours des deux années si denses qui ont suivi le dernier Congrès ! Le Rapport d'activité publié dans le dernier numéro (N°554, pages 10-13) en a brossé un tableau agrémenté d'une chronologie 2005-2007, avec une brève rétrospective sur les principaux dossiers. Chacun des courants de pensée porte appréciation sur ces deux années. Sous leur signature, des syndiqués ont envoyé des contributions individuelles, avec le cas échéant l'indication du courant dans lequel ils se reconnaissent. Le débat se poursuit sur les pages de www.snesup.fr, où l'on trouvera aussi les textes de problématique à l'usage du Congrès et de ses ateliers thématiques.



© Florence Joué

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Rapport d'étape : sur l'**intégration des IUFM** et le cahier des charges
- **Études de santé** : vers une **universitarisation** de toutes les formations ?
- La **formation tout au long de la vie** : aux confins des missions des universités ?
- La **professionnalisation** à l'université

INTERNATIONAL 21

- **Réseau Éducation** du Forum Social Européen : **construire** les luttes en Europe

ENTRETIEN 22

- avec **Alain Garrigou**

CULTURE 23

- **Le travail et la culture**

ÉPHÉMÉRIDE

À partir du 20 mai : Envoi^(*) par les « étourdis » des actes de candidature pour le CNU. Pour les syndiqués isolés, expédition par courrier postal des votes pour le Congrès d'orientation du SNESUP avant le 6 juin

21 MAI

1^{er} CNESER plénier après les élections au CNESER et la nomination du nouveau gouvernement.

MARDI 22 MAI

Réunion du secteur retraités de la FSU

23 MAI

Journée d'étude FSU sur la formation des maîtres et les master

25 MAI

Conseil d'Administration de la CPCNU

26, 27 ET 28 MAI

Congrès de la FCPE

29, 30 ET 31 MAI

CAPN Liste d'aptitude agrégés

2 JUIN

Commémoration de la Commune de Paris 1871 au Mur des Fédérés

DU 4 AU 8 JUIN

Congrès du SNEP

6, 7 ET 8 JUIN

Congrès du SNESUP

20-21 JUIN

- Conseil Délibératif Fédéral National de la FSU
- Proclamation des résultats sur l'adhésion à la CSI

(*) Formulaire à télécharger sur le site du SNESUP et à expédier en version papier au siège du SNESUP, à Paris.

1^{ER} MAI



Un 1^{er} mai, au-delà des deux tours → par François Bouillon

Les manifestations du 1^{er} mai 2007 ont exprimé des revendications qui continueront à mobiliser le mouvement social au-delà des élections

Historiquement le 1^{er} mai a plus de 120 ans. Le 1^{er} mai 1886, à Chicago, un mouvement revendicatif de très grande ampleur pour la journée de 8 heures fut réprimé par la police. Huit anarchistes furent arrêtés et cinq furent condamnés à mort. Ils seront pendus le 11 novembre, sauf l'un d'entre eux qui se suicidera la veille. Trois ans plus tard, en 1889, le congrès de l'internationale socialiste décidera de consacrer chaque année la date du 1er mai comme journée de lutte à travers le monde pour les travailleuses et les travailleurs.

En France, ce 1^{er} mai 2007 est resté fidèle à ce qui est plus qu'une tradition. Encadré par les tours de l'élection présidentielle, il fut tout sauf une journée d'attente entre deux échéances électorales, si importantes soient-elles pour l'avenir de notre pays.

Dans toutes les villes de France, la densité, la dynamique, des mobilisations et les mots d'ordre choisis indiquent qu'au lendemain du second tour, le mouvement social ne s'en laissera pas compter. Certes, dans les cortèges, les

choix politiques pour faire barrage à Nicolas Sarkozy étaient clairs. Mais les revendications l'étaient tout autant : libertés, tolérance, fraternité, emploi et lutte contre le chômage et la précarité, temps de travail, pouvoir d'achat, retraites, services publics, reconnaissance du fait et du pluralisme syndical... Les entreprises en lutte pour le maintien

de l'emploi étaient nombreuses dans les villes concernées.

Dans son communiqué du 24 avril, le SNESUP-FSU a appelé à battre Nicolas Sarkozy et, pour ce faire, à utiliser le bulletin de vote

Ségolène Royal même s'il n'est pas d'accord avec « toutes les propositions de la candidate ». Mais ce communiqué se concluait aussi à un appel à l'action au-delà du 6 mai.

En ce sens, il serait illusoire que le mouvement syndical remette en d'autres mains son destin et celui de ses mandants. C'est ce qu'a dit ce 1er mai, demain comme hier, il faudra continuer à se mobiliser et à lutter pour obtenir de nouvelles conquêtes sociales. Elles ne tomberont pas du ciel. ●

▼
Ce 1^{er} mai 2007 fut tout sauf une journée d'attente entre deux échéances électorales.
▲

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10 Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication : Guy Odent

Rédacteurs en chef : François Bouillon, Gérard Lauton, Anne Mesliand

Coordination des rédactions : Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction : Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III S07698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation : CAG, Paris

Impression : SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03 contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Istockphoto/Mlenny

Master : préciser et porter nos revendications

→ par Michelle Lauton

Avec son projet de réécriture de l'arrêté master, le ministère a tenté d'imposer de nouvelles régressions, y compris en séance au CNESER. Suite à une réaction rapide, il a dû céder du terrain.



La nouvelle version, présentée au CNESER le 16 avril sans un bilan du LMD, maintient l'ambiguïté entre grade et diplôme de master. Elle étend le champ des établissements pouvant habilitier en master aux PRES « EPCS » et au privé. Elle introduit la sélection à l'entrée du master. Des éléments particulièrement régressifs figurent dans le texte du ministère et les amendements votés :

- Différenciation pro/recherche : le maintien de 2 diplômes⁽¹⁾ est rejeté, mais il y a accord pour un intitulé comportant l'une ou l'autre finalité. Le ministère autorise contradictoirement les écoles d'ingénieurs à délivrer le master, sous réserve d'en préciser le caractère professionnel. Il en est de même pour les établissements délivrant le grade (Ecoles de commerce...).
- La délivrance du master par les EPCS, propice à des universités à plusieurs vitesses, n'a pu être retirée du texte !

Le ministère a voulu remplacer EPCS et PRES par « établissements publics d'enseignement supérieur »⁽²⁾, étendant ainsi le champ à tous les EPA⁽³⁾ (dont font partie les CCI !).

- Le représentant de la CPU a demandé que les universités définissent leurs condi-

tions d'admission en M1 après validation par les conseils⁽⁴⁾. Le texte final⁽⁵⁾ comporte ainsi le double palier de sélection tant pour M1 que pour M2 !

- Le texte octroie la possibilité aux établissements privés d'être habilités. Au total, grâce au renfort des « personnalités » (autres ministères, organismes, parlementaires, CES...), le texte amendé – non sans contradictions – a été adopté malgré l'opposition du SNESUP, de l'UNEF et de tous les syndicats de personnels (sauf SGEN et CFDT).

Le SNESUP, ainsi que l'UNEF, ont immédiatement réagi contre la publication de cet arrêté et demandé au ministre de respecter sa parole sur l'absence de sélection. Le 18 avril, François Goulard annonçait son souhait de voir la concertation se poursuivre eu égard au contexte électoral et à la complexité d'un débat nécessitant une phase législative...

Par-delà ce recul, les tenants de la sélection à l'entrée du master poursuivent leurs

pressions, notamment en déniant la double finalité poursuite d'études / insertion à certaines licences – y compris générales – qui seraient cantonnées à l'insertion immédiate. J-P. Finance déclare le 24 avril : « La question du master et de son organisation n'est pas résolue. Il faut poursuivre la discussion ». Il dit que cela fera partie des thèmes des États généraux organisés par la CPU à la rentrée prochaine, et annonce des propositions.

L'arrêté étant en suspens, c'est le moment d'exiger partout un *bilan du LMD*, d'informer sur son contenu, d'inviter à débattre vu notre retard sur le nombre de diplômés à Bac + 5, en vue d'un autre Arrêté Master. ●

▼
Le SNESUP et l'UNEF demandent au Ministre de respecter sa parole sur l'absence de sélection
▲

1. Pour 12 : FSU + SNESUP + Autonome, Contre 30, NPPV 8 (article 4).
2. 26 contre, 29 pour
3. EPA : Etablissement Public Administratif ; CCI : Chambres de Commerce et d'Industrie
4. Le SGEN s'est prononcé pour la régulation des flux à l'entrée en M1 et pour les options du ministère (sélection, privé, EPCS).
5. 26 pour, 18 contre, 7 abst, 4 NPPV.

CTPMESR

Scrutin du 27 mars → par Michel Fortune

Très faible participation pour l'élection du Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La FSU conserve ses 4 sièges.

On trouvera ci-dessous l'évolution de la participation et des pourcentages de voix obtenues entre l'avant-dernier scrutin de représentativité pour le CTPM (2nd tour, 2004) et celui du 27 mars dernier (2nd tour, 2007).

En fait, ce scrutin de représentativité, ne concernant que certaines catégories (PRAG-PRCE, Hospitalo-Universitaires, ASU, TOS, tous les non-titulaires), intervient minoritairement dans le décompte des sièges au CTPMESR. Ses résultats en voix ont été additionnés avec ceux des plus récentes élections du CTPU,

du CNOUS, de CAP (ITARF, ITA, chercheurs, personnels des bibliothèques...). Au total, la composition de la parité syndicale reste inchangée : 4 FSU, 4 SGEN, 3 UNSA, 3 CGT, 1 FO.

Il reste un constat de désaffection qui rejoint celui du tout récent vote CNESER : il faudrait instituer, pour toutes ces élections professionnelles, le vote par correspondance adressée au ministère, comme pour le CTPU et le CNU. Cependant, ce sont les enseignants du supérieur, et non les IATOS, qui répugnent à se déplacer pour un « vote dans l'urne ».

Ce qui explique en grande partie le glissement de la FSU (dominante chez les enseignants) à l'avantage de l'UNSA (dominante chez les IATOS).

Il n'empêche : les résultats des votes de mars (CNESER et CTPMESR) sont nettement moins satisfaisants pour le SNESUP et la FSU que ceux de décembre (CTPU). Il importe de rechercher les causes de ces évolutions, et de réagir en nous mobilisant sur les élections du CNU, et, pour commencer, sur la collecte des déclarations de candidats. ●

	Taux participation	FSU	UNSA	SGEN	CGT	FO	SUD	Autonomes	CTFC	CGC	SOE
2004	13,76	23,01	21,18	16,88	12,47	10,46	4,22	4,23	3,5	2,21	1,74
2007	12,13	22,5	24,37	16,66	11,07	9,85	4,52	4,08	2,92	2,4	1,63

Pour une présence syndicale forte au CNU

→ par Jacques Guyot, Carole Hoffmann, co-responsables du secteur CNU

Face à la menace qui pèse sur le fonctionnement transparent, indépendant et démocratique des instances d'évaluation, il est fondamental de défendre la légitimité des élus dans ces instances ainsi que la représentativité syndicale.

Le CNU, Conseil National des Universités, est l'instance nationale qui procède à la qualification des maîtres de conférences et professeurs et intervient dans la gestion individuelle des carrières des enseignants-chercheurs. Les sections du CNU sont composées en majorité par des représentants élus des enseignants-chercheurs, pour parité professeurs et maîtres de conférences (2/3 d'élus). Le CNU est appelé à se réunir pour :

- établir les listes de qualification MCF et professeur ;
- donner un avis sur la promotion interne des MCF et PR par l'article 46-3 ;
- attribuer 50 % des promotions de classe à l'intérieur de chaque corps ;
- répartir, pour partie, les congés pour recherche et reconversion thématique (CRCT) ;
- traiter des reclassements (prise en compte des activités professionnelles antérieures au recrutement des enseignants-chercheurs).

▼
Le CNU
va sans doute
participer
à l'évaluation
régulière
des collègues
dans le cadre
des activités
de l'AERES.
▲

Il joue donc un rôle essentiel dans la carrière des enseignants-chercheurs et va sans doute participer à l'évaluation régulière des collègues dans le cadre des activités de l'Agence de l'Évaluation et de la Recherche de l'Enseignement Supérieur (AERES). C'est dire l'importance des prochaines élections qui sont aussi un test de représentativité syndicale observé de près par les universitaires et le ministère.



LA PLACE DES ÉLUS DANS LES INSTANCES D'ÉVALUATION EST PRIMORDIALE

Dans un scrutin très suivi par le milieu universitaire, le SNESUP est l'organisation syndicale la plus représentative dans l'actuel CNU.

Avec 33,25 % des voix (23,41 % en collège A et 39,50 % en collège B), il a obtenu 150 sièges en collège A et 236 en collège B et distance largement le SGEN qui arrive en 2e position avec 16,71 % des voix.

L'influence du SNESUP est encore plus forte si l'on considère les bureaux des sections puisque 21 présidents de section et 34 vice-présidents collège B des 55 sections sont des élus SNESUP.

Face à la menace qui pèse sur le fonctionnement transparent, indépendant et démocratique des instances d'évaluation par la mise en place de l'AERES composée d'experts nommés, il est fondamental que nous défendions la légitimité que représentent les élus dans ces instances ainsi que la représentativité syndicale.

C'est parce que les représentants du SNESUP dans les sections ont été élus sur la base d'un engagement à défendre un certain nombre de valeurs syndicales et scientifiques, que les collègues placent toute leur confiance dans leurs élus au CNU. Mais c'est aussi parce qu'il est composé majoritairement par des membres élus et par des pairs à parité de rang A (professeur) et de rang B (MCF)

que le CNU constitue pour les collègues des garanties de représentativité, contrairement au conseil de l'AERES, qui, lui, a exclu tout membre de rang B.

CONSTRUIRE DES LISTES SUR UNE PLATE-FORME SNESUP

Le SNESUP propose des listes qui, au-delà de tout corporatisme, couvriront les différents champs de recherche, tendances et écoles.

Implication militante, féminisation et présence de toutes les générations seront des critères que le SNESUP appliquera dans l'établissement de

ses listes. Répartition géographique des lieux d'exercice et renouvellement pour partie des instances permettront une meilleure prise en compte des réalités du terrain et un renouvellement des débats tout en préservant la mémoire des élus qui réitèrent un mandat.

À l'exception des sections de pharmacie (39, 40 et 41), les sections du CNU vont être renouvelées pour la période 2008-2011 par des élections se déroulant du 17 septembre 2007 au 16 octobre 2007 avec une date limite de dépôt des listes fixée au lundi 25 juin.

Pour construire des listes complètes, équilibrées quant à la représentation des sous-disciplines et des établissements, pour défendre le statut d'enseignant-chercheur, le déroulement des carrières, dans l'unité d'un service public national d'enseignement supérieur et de recherche, nous vous appelons à faire massivement acte de candidature sur les listes SNESUP de toutes les sections du CNU, sans exclusive.

Les listes définitives seront arrêtées par la commission administrative du SNESUP. ●

POUR CANDIDATER

Contactez le SNESUP : cnu@snesup.fr en précisant si vous souhaitez figurer en position éligible ou non-éligible. En retour, vous recevrez un acte de candidature à remplir, et à renvoyer par courrier postal au SNESUP, secteur CNU, 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Jacques Guyot (04 73 39 59 00 ou au 04 73 40 71 22) ou Carole Hoffmann (carole.hoffmann@wanadoo.fr 06 83 18 20 17)

Dates	Opérations du scrutin du 16 /10/07
22/05/07	Date limite des demandes en rectification des listes électorales au MENESR (par lettre recommandée avec avis de réception)
11/6/07	Affichage des listes électorales définitives
25/6/07	Date limite de transmission au MENESR des listes de candidats (par le SNESUP)
17/9/07	Affichage des listes de candidats dans les établissements. Transmission aux électeurs du matériel de vote.
Du 17/9/07 au 16/10/07 à 12 h	Consultation des professions de foi électroniques sur le site internet du MENESR. Les électeurs votent dès l'obtention du matériel de vote.
16/10/07 à 12 h	Clôture du scrutin : date limite de réception des votes par correspondance au MENESR
17/10/07	Dépouillement des votes
24/10/07	Publication des résultats par le MENESR

Elections à la Présidence (2 mai 2007)



Après une campagne brève mais menée « tambour battant », avec des propositions offensives et démocratiques, le SNESUP gagne en audience et renforce les convergences intersyndicales.

Situation : J.-C. Fortier a été élu il y a cinq ans sans le soutien du SNESUP. Dès lors, nous avons combattu régulièrement une tendance, s'aggravant au fil du temps et consistant à renforcer une administration centrale qui ne sollicite les personnels qu'individuellement et se défie de leur participation collective. Cela conduit à une atonie de la vie universitaire et au sentiment pour les personnels d'être dépossédés des moyens de décision sur leur propre activité. Bref, une présidence rectorale. Dans ce contexte local particulier et dans le contexte politique national, la section SNESUP a décidé de présenter M. Neveu, secrétaire académique.



Les conseils : une particularité à Dijon : les étudiants « associatifs » qui représentent plus des 2/3 des étudiants élus, sont « intéressés » par l'équipe sortante et votent monolithiquement. La FSU (SNESUP et SNASUB) compte une trentaine d'élus sur 136 membres des conseils. À cela s'ajoutent des non syndiqués élus sur la liste présentée par le SNESUP et des syndiqués parmi les extérieurs (CGT et UNSA).

Les conditions de campagne : avertis un mois avant de la date du vote, dans la période particulière des élections à la présidence de la République qui incluait en outre les 15 jours de congés de Pâques, il ne faisait nul doute que Sophie Béjean, candidate « héritière désignée » du président sortant, partait avantagée.

Nous avons axé notre campagne sur trois points :

- défense et promotion du Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche :
 - insistant sur le combat nécessaire pour des dotations budgétaires dignes qui évitent le glissement actuel vers la privatisation, la sélection, l'augmentation des droits d'inscription des étudiants et la précarisation des personnels ;
 - le fonctionnement démocratique et non rectoral de l'institution, impliquant des mandats clairs pour le président à l'extérieur de l'UB.
- Développement d'un enseignement supérieur de qualité au service de la jeunesse :
 - impliquant l'équité en travaillant à la réussite de chacun, quels que soient son milieu social, son origine culturelle, sa nationalité, ou son handicap ;
 - impliquant l'efficacité en œuvrant pour l'insertion professionnelle et la valorisation des diplômés au sein des conventions collectives.
- Contribution au développement économique, social et culturel :
 - par le renforcement du lien formation-recherche en préservant les atouts de pluridisciplinarité de notre établissement ;
 - par le dépassement des engagements de l'UB dans ses activités de transfert et de valorisation en impliquant notamment les secteurs traditionnellement ignorés des SHS.

Les résultats : (il fallait 68 voix pour être élu)

Premier tour : Béjean : 61 voix, Neveu : 48 voix, VanHoecke : 16 voix, Patriat : 7 voix, 2 blancs

Deuxième tour : Béjean : 71 voix, Neveu 55 voix, VanHoecke : 8 voix

Ce qu'on peut retenir de la campagne et du vote :

Nous avons été perçus très positivement, en menant une campagne claire : beaucoup de nos arguments passent bien auprès des non syndiqués.

Le SNESUP s'implique dans l'élection du président



Le SNESUP n'a pas pour habitude de refuser de s'impliquer dans une gestion pragmatique conforme aux enjeux et aux choix définis collectivement. Ainsi, la section SNESUP de l'université du Maine enregistre avec intérêt une candidature nouvelle aux prochaines élections du président de l'université, en la personne de Bernard Castagnède.

Des propositions renouvelées ouvrent ainsi un véritable débat démocratique qui concerne l'ensemble de la communauté universitaire. Laisant aux membres des trois conseils de juger de la personnalité et des qualités de chacun des deux candidats, nous soutenons de façon critique et positive une grande partie des analyses et propositions développées dans la profession de foi de Bernard Castagnède. (...)

Dans cette élection d'un nouveau président pour notre université, il n'est pas possible de se limiter comme le fait Yves Guilloin à une présentation technique et managériale dans une vision concurrentielle. Les points suivants évoqués par Bernard Castagnède nous semblent importants :

- Large information et pilotage collectif : « chaque décision doit être orientée vers l'amélioration des conditions de travail des usagers et des personnels ». (...)
- La « libération des énergies des collègues pour l'enseignement et la recherche » est effectivement décisive. La réduction des tâches et contraintes administratives (et non leur renforcement permanent) permettrait aux collègues d'assumer en profondeur nos trois missions. (...)
- Une ambition forte pour l'université du Maine. Les deux candidatures affirment l'objectif d'un renforcement rapide des effectifs étudiants. Selon nous, l'objectif ambitieux de 12 000 étudiants en 2012 doit être affirmé en renforçant les liens étroits entre formations et recherches, à toutes les étapes des cursus, d'articulations masters/doctorats. (...)

La section SNESUP appelle à redévelopper le débat démocratique dans notre université, dans ses conseils. La reconnaissance des équipes de recherche, les habilitations des formations, le contrat quadriennal, le futur PRES, autant de questions clés pour chacun/e de nous. L'élection d'un nouveau Président, la constitution d'une direction élargie, les prochains renouvellements des conseils doivent être l'affaire de tous. Le SNESUP prendra toutes les initiatives nécessaires en ce sens. ●

Section SNESUP de l'université du Maine

Rachid.El_Guerjouma@univ-lemans.fr

Frais illégaux pour l'inscription en master



Le conseil d'administration de l'université de Lille 2 vient de voter l'instauration de droits de retrait des dossiers d'inscription en master 2, officialisant ainsi une pratique déjà ancienne : 25 euros par dossier, portés à 50 euros lorsque l'inscription des demandes d'inscription est effectuée par un jury. Avec l'UNEF, les élus SNESUP au Conseil de l'UFR de droit avaient

combattu victorieusement ce projet, mais le CA, à la demande du doyen, a décidé de passer outre bien qu'il ait été dûment informé de la jurisprudence administrative en matière de frais illégaux.

Les camarades de l'UNEF, avec le soutien du SNESUP, envisagent de saisir le juge administratif en annulation de cette délibération. Affaire à suivre ! ●

Philippe Enclos

Nous avons le sentiment que le SNESUP et l'intersyndicale en sont renforcés. Le soutien des étudiants syndiqués (UNEF, FSE), des personnels BIATOSS (SNASUB) et, au-delà de l'UB, des personnels de la CGT a été entier et a permis de faire vivre devant les conseils notre conception collective du service public. Ce travail et ce résultat plus qu'honorables doivent nous aider dans nos combats dans les conseils, notamment pour toutes les actions futures relatives au PRES Bourgogne-Franche Comté et aux pôles divers et variés qui fleurissent. Nous avons programmé dès maintenant des réunions de bilan de cette campagne avec l'intersyndicale.

Un grand merci à tous les camarades du SNESUP national qui m'ont aidé dans cette campagne par leur soutien et leur amitié ! ●

Marc Neveu



© Florence Jou

Débattre pour agir

Les colonnes de ce numéro sont ouvertes, en bonne démocratie, aux syndiqués et aux courants de pensée du syndicat. Que d'événements au cours des deux années si denses qui ont suivi le dernier Congrès ! Le rapport d'activité publié dans le dernier numéro (n° 554, pages 10-13) en a brossé un tableau agrémenté d'une chronologie 2005-2007, avec une brève rétrospective sur les principaux dossiers. Chacun des courants de pensée porte appréciation sur ces deux années. Des syndiqués ont envoyé des contributions individuelles avec l'indication du courant dans lequel ils se reconnaissent. Le débat se poursuit sur les pages de www.snesup.fr, où l'on trouvera aussi les textes de problématique à l'usage du Congrès et de ses ateliers thématiques.

À PROPOS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Oui ! Renforcer la dynamique syndicale

→ par Marc Champesme, Jean Fabbri, Anne Mesliand (Action Syndicale)

Dans un paysage économique, social, universitaire et politique ravagé par de longues années de courses au profit, qui excluent l'immense majorité de la population des bienfaits de l'avancée des connaissances, le congrès du SNESUP se doit d'ouvrir des perspectives de transformations, de luttes mobilisatrices pour le supérieur et la recherche, pour des services publics efficaces, pour l'exercice plein des libertés. Le rapport d'activité, publié dans le mensuel 554 d'avril dernier, inscrit bien dans cette logique l'ensemble des analyses, des initiatives et des propositions syndicales. Les contributions des courants de pensée, constitutifs de notre identité syndicale pluraliste et démocratique prolongent à leur manière ce texte collectif, éclairant certains moments ou certaines thématiques. Les nombreux éléments d'actualité depuis le dépôt des textes précités (résultats CNESER et CTPMESR, 1^{er} tour du scrutin présidentiel, activisme de la CPU, de la CFDT, du ministère... pour l'introduction de la sélection à l'entrée en M1, pour la délivrance du Master par les PRES-EPCS...) n'invalident pas la tonalité du rapport, ni celle du texte d'orientation « Action Syndicale ».

Un syndicalisme de revendications et d'actions

La lecture des textes d'orientation « École Émancipée » et « Émancipation », fait regretter l'absence dans ces deux textes de toute appréciation positive, constructive et dynamique sur notre activité, nos expressions publiques qui, tant locales que nationales, relèvent de nos délibérations communes, dans bien des cas unanimes.

« Action Syndicale » est porteur d'un syndicalisme de revendications, d'actions qui ne déserte aucune dimension, aucune arène du monde universitaire, selon les cas pour s'opposer, proposer, améliorer et toujours construire les convergences syndicales et au-delà. C'est vrai dans les CA des établissements dans des batailles acharnées contre la sélection, contre les droits « spécifiques » d'inscription, contre la logique antidémocratique d'élaboration des PRES..., et là se nouent des liens forts avec les étudiants et leurs organisations, les personnels IATOS, et – dans certains cas – des élus locaux. C'est ce qui nous conduit à mener de front, dans un contexte certes difficile, la bataille de fond pour les moyens (postes et budgets dont nous chiffrons les besoins), celle des cri-



© Florence Jou

▼
Cet outil syndical dont nous avons besoin, Action Syndicale s'est efforcé d'en accélérer la construction durant le mandat qui se termine.
▲

tères de répartition, des évaluations..., en disputant sur tous ces terrains aux idéologues universitaires libéraux (et il y en a !) leurs dogmes de la concurrence, de l'excellence réduite à un palmarès. Il nous faut, au nom de la confiance des collègues, tenir notre place, parfois seuls, dans la défense du CNU composé majoritairement d'élus, donc de la place du CNU dans l'AERES même si nous contestons cette Agence ! Rien à voir dans ces moments de lutte avec du lobbying comme le prétend « École Émancipée ». Prenant en compte les difficultés des collègues que nos militants vivent au quotidien, il nous revient de construire et faire vivre des solidarités fortes, celles qui aident les nouveaux et plus jeunes collègues accablés de tâches et ignorant leurs droits, celles qui refusent l'opposition entre statuts (PRAG et enseignants-chercheurs), entre filières (universités et écoles).

Construire des mobilisations fortes et rassembleuses

Ce texte, rédigé entre les 2 tours du scrutin présidentiel, ne peut anticiper sur les années à venir. Toutefois en ce 1^{er} mai, la volonté du candidat Sarkozy de « liquider l'héritage de 1968 » soulève, bien au-delà des universitaires, une vague d'indignation et d'inquiétude qui valide plus encore la position adoptée par le BN du 24 avril. Quel que soit le ou la candidat(e) élu(e), nous aurons besoin d'un SNESUP en capacité d'intervenir tous azimuts et avec force sur l'ensemble des dossiers concernant l'enseignement supérieur et la recherche. Une intervention qui devra conjuguer l'élaboration de propositions progressistes suscitant une adhésion large de notre communauté et, dans le même temps, la construction de mobilisations fortes et rassembleuses. Cet outil syndical dont nous avons besoin, Action Syndicale s'est efforcé d'en accélérer la construction durant le mandat qui se termine. De premiers résultats de ces efforts sont d'ores et déjà clairement visibles (renovation de nos publications, résultats électoraux, syndicalisation, renouvellement de nos instances, promotion de la place des femmes dans toutes les instances, ...), c'est ce que s'efforce aussi de présenter le rapport d'activité que nous appelons l'ensemble des syndiqués à approuver. Ce sont ces évolutions que la motion d'orientation Action Syndicale propose d'intensifier et que nous vous appelons à soutenir par votre vote. ●

Complément à la liste des signataires de la motion d'orientation Action Syndicale :

Ph. Allain, Th. Astruc, A. Badra, E. Barbin, M. Bellet, J. Biston, J.-Ch. Blanc, P. Boutan, P. Budillon-Puma, R. Chapoulie, F. Choucroun, A. Del Forno, J. Demalander, C. Deville, A. Ellass, N. Fiori, Ch. Forestal, J. Gagneur, J.-C. Garric, O. Gebuhrer, M. Giacomo, B. Gleyse, J.-P. Guelfucci, J.-P. Guilhembet, J. Guyot, A. Jaafari, J.-P. Jardin, L. Jardin, Ch. Lamouroux, F. Lebaron, L. Leclercq, É. Masse, L. Mercuri, M.-Ch. Mourier, J. Ortiz, I. Oseki-Dépré, A. Ouagga, Ch. Pihet, M. Privat, G. Rasselet, J. Rosmorduc, J. Roustan, L. Schuffenecker, Cl. Seureau, P. Stolze, S. Talbot, S. Tassel, J.-F. Tournadre, J.-L. Vidalenc, J.-P. Vilain, J.-P. Villette, V. Wiedemann, D.-E. Zeitoun, M. Zidi.

À PROPOS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Deux années d'activité : pour porter un jugement sérieux...

→ par École Émancipée

Tirer le bilan de la façon dont Action Syndicale a conduit notre syndicat depuis deux années peut se faire par un jugement à l'emporte-pièce qui confond dans une même condamnation politique gouvernementale et orientation de la direction du SNESUP : c'est ce que fait « Émancipation », qui se cantonne comme à son habitude dans une dénonciation incantatoire. Notre courant, « École Émancipée », pense qu'il est plus utile pour faire progresser la réflexion au service de la lutte syndicale, de juger objectivement progrès et erreurs d'orientation.

Que des progrès aient été accomplis, il serait malhonnête de ne pas le reconnaître. D'autant plus que ces avancées le sont d'abord et avant tout pour la communauté universitaire, pour son syndicat, et pas au bénéfice exclusif de tel ou tel courant de pensée. C'est ainsi notamment que le SNESUP s'est engagé en faveur du NON au référendum sur le TCE (que le rapport d'activité « oublie » curieusement), qu'il a tenu sa place dans la mobilisation anti-CPE, qu'il est parti prenante du mouvement alter-mondialiste et des Forums sociaux. Il s'agit là de positionnements de lutte pour lesquels les militantEs de l'École Émancipée se sont mobilisés et dont nous devons collectivement nous satisfaire si nous refusons les vaines querelles de chapelle. Sur un autre plan, nous saluons volontiers la transformation du bulletin que nous avons proposé il y a fort longtemps... Mais ces points positifs sont plus que contrebalancés par les erreurs que persiste à commettre la direction majoritaire du syndicat sur le terrain privilégié de notre action syndicale :



© Florence Jou

▼
**Un rapport de forces,
 cela se construit.
 Pas en pratiquant l'amendement
 là où il faut savoir s'opposer
 frontalement.**
 ▲

la défense du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sur ce terrain, on ne peut que constater que le rapport d'activité est pour le moins modéré, voire évasif : « des convergences [...] ouvrent des perspectives importantes », « nous avons fait

entendre une voix singulière », « des priorités revendicatives qui gagnent en audience », « le SNESUP [...] a réclamé l'abrogation du pacte pour la recherche ». Cette modestie s'explique facilement : elle transcrit la réalité du rapport des forces de la dernière période, qui s'est dégradé et qui est fait de beaucoup plus d'échecs que de succès.

Un rapport de forces, cela se construit. Pas en renonçant à une condamnation sans équivoque du LMD. Pas en se contentant de demander l'annulation de nouveaux crédits pour l'ANR au lieu d'exiger sa liquidation. Pas en mélangeant dénonciation verbale de l'AERES et tentative pour s'y introduire qui s'est soldée par le fiasco que l'on connaît. Pas en ménageant une CPU de plus en plus ouvertement libérale. Pas en poursuivant une politique de lobbying institutionnel. Pas en pratiquant l'amendement là où il faut savoir s'opposer frontalement.

Dans son texte d'orientation, la tendance École Émancipée vous a présenté ses propres conceptions de l'action. Ce sont celles qu'elle propose pour que le SNESUP marque des points, celles qu'elle essaie d'impulser dans l'ensemble du syndicat, y compris en participant à sa direction. Ainsi, École Émancipée n'entend pas se dérober devant les responsabilités que lui confère le vote des syndiqués. Pour autant, ne détenant pas les rênes de la direction du syndicat, École Émancipée n'a pas à en assumer le bilan puisqu'elle ne partage pas ses tergiversations... ●



© Florence Jou

À PROPOS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Exclusives, censures, attermoiments dans les luttes... Ça suffit ! Non au rapport d'activité AS+EE !

→ par Les élus Émancipation à la CAN : Henri Amadéi, Bernard Deknuydt

C'est un rapport d'activité commun très fortement « positif » que les deux tendances co-gestionnaires du SNESUP soumettent au vote des syndiquéEs.

Pour évaluer ces deux années sans complaisance ni faiblesse, il faut accepter d'en dénoncer aussi les carences, les manquements, des dérives par rapport à l'éthique syndicale, si nous voulons être en capacité d'y remédier.

Assez des exclusives, pour l'unité dans les luttes !

Le mouvement étudiant contre la précarité, pour le retrait du CPE, mais aussi du CNE et de la loi sur « l'Égalité des chances » fut responsable, massif, démocratique et interpella les organisations syndicales. Election des déléguées et vigilance des AG évitèrent les noyautages.

Pourtant, aux représentantEs des AG et coordinations, les médias préférèrent la CE (Confédération Etudiante) que la CFDT privilégiait et l'UNEF, seule interlocutrice pour le SNESUP ! Etablit-on un rapport de force en pratiquant l'exclusive – vis-à-vis des autres syndicats étudiants et des coordinations ? L'action commune se construit-elle sur les revendications et des luttes, ou sur les étiquettes et des appartenances ? De même, l'unité des luttes ne s'opère pas avec des syndicats qui cogèrent le *statu quo* et la régression sociale. Elle s'appuie sur les secteurs les plus mobilisés avec les syndicats les plus en pointe dans les luttes !

Anti-Précarité, les résistances injustifiables du SNESUP

Le développement de la précarité est inadmissible, il gangrène de plus les droits de tous. Ce devrait être l'objet d'une lutte prioritaire effective, et non des propos vagues sans conséquences pratiques, des motions non appliquées. L'inefficacité des « plans de résorption » est notoire depuis des décennies. Voir les contributions d'Emancipation sur ce thème.

L'université à l'heure des concentrations et de la concurrence

La place nous manque, mais comment accepter l'impéritie syndicale pour organiser la résistance face à la « modernisation » libérale : casse des formations, de la recherche, des IUFM...



© Florence Jou

Pour l'indépendance syndicale, refuser la domestication !

Courageusement, en 2003, le SNESUP s'était engagé dans le contre-sommet européen lors de la réunion des ministres de l'éducation malgré les pressions de la CES liée à la Commission Européenne. Un virage à 180° s'effectua en 2004, avec affrontements, y compris physiques, au congrès de la FSU, ce qui entraîna le départ d'un membre AS de la direction vers un autre syndicat.

En 2005, le SNESUP refusa de participer au contre-sommet. Depuis, il est associé au sommet avec d'autres syndicats européens comme partenaire aux côtés des présidents d'Université et des Recteurs. Qu'est devenue l'indépendance syndicale face aux pouvoirs et institutions : présidences d'universités, gouvernements nationaux et internationaux ? Aujourd'hui la direction du SNESUP prône l'inféodation à la CSI... contestée aux récents congrès de la FSU, puis du SNES !

Place au débat, liberté d'expression dans la presse syndicale !

En mai 2007, à contrecœur, la direction AS/EE organise la consultation des syndiquéEs sur l'adhésion de la FSU à la CSI... mais en publiant uniquement un texte favorable à la CSI ! Elle shunte le débat et ne publie pas la contribution d'Emancipation déposée début mars... Serions-nous revenus aux bons temps de la censure ? Les syndiquéEs sont-

ils des citoyens à part entière ? Ont-ils le droit à une information contradictoire avant de se prononcer ?

Le droit à tribunes libres et au pluralisme d'expression dans la presse syndicale est la première condition de la démocratie interne, et donc de l'unité dans un respect mutuel. Ce pluralisme est respecté sur les listes web, et un peu dans le bulletin à l'occasion des congrès d'orientation tous les deux ans ! En dehors de ces périodes nos contributions sont refusées sans explication : textes contre la précarité, sur le rapport Hetzel et les menaces de professionnalisation-patronalisation des formations supérieures, sur le syndicalisme étudiant...

Le SNESUP, un patron comme les autres ?

Pour nous, entre deux congrès d'orientation, la CA nationale est la véritable instance de décision, elle délègue à l'exécutif et sous son contrôle la gestion politique et administrative, y compris celle des personnels. C'est néanmoins par l'unique canal d'un bruit de couloir que la CAN fut informée en 2006 de la démission des déléguées CGT du personnel du SNESUP ! L'exécutif, SN+BN a attendu mars 2007 pour soumettre à l'avis de la CAN un projet de convention sur la situation des personnels (qui ne faisait pas encore accord avec eux, d'autant qu'un départ en retraite s'opérait sans remplacement). Il fut donc décidé qu'unE déléguéE mandatéE des personnels participerait sans voter aux CAN, et qu'une section syndicale soit reconnue.

Comment accepter l'impéritie syndicale pour organiser la résistance face à la « modernisation » libérale.

La coupe antidémocratique de cette « gouvernance » syndicale est pleine ! VOTEZ « CONTRE » le rapport d'activité de la direction AS+EE du SNESUP

Contact : er.emancipation@free.fr

Nouveau signataire ATER :
Franck Benoist Paris 7

CONTRIBUTIONS

→ par Philippe ROUSSEAU,
Action Syndicale

Service public et démocratie

Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion de fond sur la législation qui couvre actuellement l'enseignement post-bac en France. Elle doit être profondément remaniée pour que le service public remplisse mieux qu'il ne le fait actuellement les missions sociales pour lesquelles nous combattons. Nous ne pouvons pas laisser dire que le SNESUP trouve satisfaisante la situation actuelle, qui est socialement inacceptable.

Il y a des problèmes institutionnels que nous ne devons pas craindre d'aborder, sauf à accepter que nos adversaires et les organisations internationales qui les soutiennent ou les pilotent puissent tirer argument des déficiences réelles de notre système pour imposer leurs projets antidémocratiques (voir le rapport de l'OCDE sur la gouvernance des universités portugaises) : classes préparatoires, relations entre les universités et les grandes écoles, entre les universités et les organismes de recherche, nécessaire recomposition de certains sites universitaires. Il y a des choses sur lesquelles nous ne devons rien céder, au contraire : la gestion démocratique des établissements est de celles-là. Il faut combattre l'idée reçue, et donc fautive, que la démocratie n'est pas bonne pour la recherche, ou qu'elle est inefficace. C'est le contraire. Des responsables élus donc, présidents, équipes de direction, directeurs d'UFR. J'avoue personnellement que l'élection du président, qui doit continuer d'être un enseignant-chercheur de l'établissement, par l'assemblée des trois conseils ne me gêne pas, et que l'existence même de trois conseils centraux élus, avec des responsabilités différentes, me paraît être une bonne chose. Mais il y a beaucoup d'autres questions à débattre. Nous devons par exemple avoir aussi des procédures d'évaluation incontestables de toutes nos activités. Elles ne peuvent pas être seulement laissées à la merci de l'administration centrale.

→ par Isabelle Krzywkowski (ÉÉ, École Émancipée)

Université et emploi

À l'heure où Sarkozy émet l'idée que l'État n'a pas à financer des études de langues anciennes parce qu'elles ne débouchent pas sur des emplois mais qu'on s'y fait plaisir, on mesure l'écart qui se creuse entre les études d'Art, Lettres, Langues et Sciences humaines (ALLSHS) et la politique universitaire gouvernementale.

Passons sur la méconnaissance des débouchés professionnels offerts par les ALLSHS (alors que le patronat, par la bouche du Premier Ministre, vante la qualité des formations d'ALLSHS pour les postes d'encadrement).

Derrière cette conception, c'est un projet qui est lisible : des jeunes gens formatés pour une fonction particulière, finançant leur formation, puis leur reconversion, et surtout pas des gens qui pensent. On l'a bien vu à travers la lutte des chercheurs, le gouvernement méprise l'accès à la connaissance, au profit de la formation de salariés et de consommateurs dociles.

L'université doit-elle être définie par la demande du patronat ? On en voit les conséquences : logique de projets, professionnalisation irréfléchie, démultiplication des modules pragmatiques au détriment des contenus scientifiques... C'est une conception de la société qui est en jeu.

Le rôle de l'université est-il de produire des professionnels immédiatement employables par le monde de l'entreprise (sans que cette dernière ait versé un seul centime) ? Ou alors, et c'est le projet que défend École émancipée, de développer des connaissances théoriques et critiques, mises au service de la collectivité, sans obligation de « retour sur investissement ».

→ par Olivier Gebuhrer, Action Syndicale

Syndicalisation : la grande question !

Qu'est ce que la nouvelle génération reproche de fondamental aux syndicats dans leur globalité ? À mon sens une chose simple : quoi qu'il advienne, de ne pas avoir été en mesure, alors qu'ils étaient puissants, de faire en sorte que les salariés de demain vivent moins mal qu'hier. Le SNESUP peut et doit contribuer à faire en sorte que cette question puisse être traitée dans le mouvement syndical et pour y parvenir lancer l'idée d'une table ronde des organisations syndicales serait utile. Celle-ci examinerait cette question afin notamment d'offrir à la génération d'aujourd'hui un meilleur cadre que l'éclatement actuel, l'éparpillement, l'esprit de chapelle.

→ par Didier Torset, Yves Matheron (Émancipation)

L'avenir incertain des IUFM : une bataille idéologique qui reste à mener

L'École a toujours constitué un enjeu idéologique, et la formation des maîtres avec elle. Les IUFM vivent une transformation importante, sans que l'on sache où ce processus, éclaté et décentralisé, mènera la formation des enseignantes, les personnels et les étudiantes. Mais ce changement n'est pas seulement structurel. Il s'inscrit dans une mise aux normes européennes des filières universitaires, allant vers la concurrence et la privatisation des universités livrées à une conception marchande de l'éducation et des savoirs.

Outre la confusion croissante public-privé, avec la cession à ce dernier de formations concurrentielles, la situation est tout aussi inquiétante pour le recrutement. La fin des concours nationaux ouvrant droit à un poste prépare la voie au recrutement direct par des chefs d'établissement ou des pouvoirs locaux – comme c'est le cas dans d'autres pays européens – dans un « vivier » de détenteurs d'un master d'enseignement où l'on pourra puiser précaires et contractuels.

L'avenir du secteur de la formation des maîtres est au cœur de la précarisation. Celle des formatrices, mais aussi des étudiantes et donc des futures enseignantes, dont les études non rémunérées posent le problème d'une présélection sociale de fait que les anciennes EN, puis les IPES et les débuts de l'IUFM avaient en partie permis d'éviter. Situation sur laquelle le SNESUP, enclin à négliger ce secteur où co-interviennent plusieurs catégories d'enseignants, ne saurait rester plus longtemps silencieux.

Nous devons refuser une formation réduite au minimum d'enseignantes exécutantes dociles des oukases d'un ministre ou de l'idéologie des instances les plus réactionnaires de la société, et à ce titre artisans de la reproduction sociale. Mais pour cela le SNESUP doit s'engager avec les autres syndicats de la FSU, sans oublier les syndicats étudiants sans exclusives, dans la construction d'une dynamique unitaire permettant une approche globale des revendications.



© Florence Jou

CONTRIBUTIONS

→ par François Bouillon, *Action Syndicale*

Préparer les grandes écoles à l'université

Préparer les écoles et les grandes écoles à l'université c'est possible et souhaitable. C'est possible dans la mesure où la mise en place du LMD est ou devrait être synonyme de la diversification des parcours dès la licence. À l'intérieur de cette diversification, il est possible de construire des parcours renforcés de préparation aux concours des écoles et des grandes écoles. À cette fin, il faudrait que les universités reçoivent des moyens leur permettant de lutter à armes égales avec les classes préparatoires. C'est aussi possible dans la mesure où beaucoup de jeunes, bons élèves du secondaire y compris, préfèrent ou préféreraient préparer les concours en trois ans en cursus licence à l'université, plutôt que dans le stress des classes préparatoires. C'est enfin possible parce qu'il existe déjà des expériences en ce sens. C'est souhaitable puisque les étudiants qui échoueraient aux concours prolongeraient naturellement leurs études universitaires. C'est souhaitable parce que cette plus large assiette du recrutement des écoles et des grandes écoles pourrait permettre une redistribution des cartes en termes de démocratisation.

Cette proposition peut sembler modeste. Elle n'est pas le grand soir de l'intégration de la filière CPGE/Écoles/Grandes écoles au sein de l'université dont certaines rêvent. Elle est seulement réaliste eu égard à l'état des mentalités et des rapports de forces en matière de dépassement du dualisme de l'enseignement supérieur. Elle est cependant progressiste. Elle s'attaque à ce problème non à partir d'une révolution portant sur les structures institutionnelles. Elle s'ancre sur une évolution des formations universitaires. Il existe des petites réformes qui sont par essence révolutionnaires.

→ par Jean-Marie Canu (*École Émancipée*)

Investissons la formation continue universitaire, mission de service public

Point de passage obligé pour le développement de l'enseignement supérieur, solution pour celles et ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire, la Formation (Professionnelle) Continue est aussi porteuse de dangers. Le syndicat et les collègues doivent se saisir de cette vaste question qui ne doit plus rester pour l'essentiel aux mains du privé (tous niveaux de formation confondus, 94 % des organismes de formation appartiennent au privé et réalisent 79 % du chiffre d'affaire). On est loin, beaucoup trop loin de la mission de service public !

Il est temps que la formation continue, qui peut être à visée professionnalisante, mais tout autant dans l'objectif d'une formation culturelle généraliste, revienne dans l'orbite du service public d'enseignement supérieur.

Cette réorientation est d'autant plus indispensable que ce secteur est en même temps le vecteur d'une nouvelle offensive particulièrement dangereuse des « experts » européens relayés par les organisations patronales. Ceux-ci, s'appuyant sur une optique strictement utilitariste de la professionnalisation posée comme incontournable, avancent l'idée que ce sont les « résultats d'apprentissage » (learning outcomes) qui devraient dorénavant devenir le seul critère d'évaluation des étudiants. Cette « révolution culturelle », que l'Association Européenne des Universités appelle de ses vœux, est en passe d'être admise au plus haut niveau ministériel.

Nous affirmons au contraire qu'un parcours universitaire s'apprécie en mettant en relation durée des cursus et savoirs et connaissances acquises.



© Florence Jou

Faute de quoi, n'importe quel organisme privé pourra prétendre délivrer des certifications sanctionnant l'acquisition de compétences professionnelles.

Ne nous y trompons pas, cette logique est déjà à l'œuvre dans le socle commun des compétences, comme dans le C2I et les certificats de compétence en langue. À nous de contrer son extension dans le supérieur.

→ par Christine Dollo, Franck Benoist, Stéphane Mounier, Bernard Deknuydt (*Émancipation*)

Anti-Précarité : en finir avec les résistances incompréhensibles du SNESUP

C'est autour des précaires et grâce à eux qu'en 2004 les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur sont descendus dans la rue. Ils/elles constituent un tiers de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. Pourtant, leur revendication d'augmentation massive du nombre de postes de titulaires pour résorber la précarité s'est perdue dans la synthèse des États Généraux. Aujourd'hui la précarité est devenue une « stratégie politique de gestion des personnels » à l'université où elle favorise une domination de mandarin(e)s utilisant les ficelles managériales d'une compétition commerciale mondialisée.

Une proposition de campagne d'action nationale

janvier 2007 : « La situation de dizaines de milliers de nos collègues précaires, qui demeurent privé(e)s de toute perspective de titularisation dans la fonction publique, est intolérable. Aussi la FSU, consciente de la responsabilité qui est la sienne en tant que 1ère fédération de fonctionnaires, décide du lancement d'une grande campagne d'action pour obtenir la titularisation sans conditions de tou(te)s les précaires déjà embauché(e)s. Elle prendra contact en ce sens avec les autres fédérations et confédérations. » motion déposée par trois tendances : Émancipation, Ensemble dans le SNUIPP, PSL-SNASUB) et repoussée par un vote du congrès FSU, 446 voix contre, dont la direction du SNESUP.

3 ans de dérobades

Déjà en 2004, la direction du SNESUP n'a jamais appliqué une décision unanime de la CAN « Contre la précarité dans le supérieur : s'organiser en Réseau de Soutien et d'Action » pour organiser « la solidarité envers les collègues en situation précaire et leur défense concrète » avec « des formes d'organisation permettant de rompre l'isolement, de partager rapidement des informations, de lancer des initiatives impliquant les syndicats de la FSU, eux-mêmes en

CONTRIBUTIONS

contact avec le mouvement associatif de soutien aux précaires ». Ce congrès doit donner la priorité aux luttes contre la précarité !

→ par Claude LECAILLE, Denis LEMERCIER, *Action Syndicale*

Pour un SNESUP à l'offensive

La France s'enlise dans une crise dont les conséquences sont d'ores et déjà considérables. Exclusion et pauvreté ne font que croître alors que les richesses, confisquées par une petite minorité, s'accroissent. Dans ce contexte, les couches dirigeantes ont, pour tenter de prévenir tout « désordre social », deux fers au feu : d'une part, la répression et la remise en cause des libertés et, d'autre part, l'intégration des travailleurs dans la stratégie du capital. Enjeux décisifs de la période, l'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas épargnés.

C'est à une vaste entreprise de privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche que nous assistons. La présence active du Medef sur ce terrain ne peut qu'inquiéter les syndicalistes que nous sommes. C'est pourquoi il nous paraît urgent que le SNESUP se donne à nouveau une orientation de rassemblement pour les luttes.

Défense du service public de la recherche et de son lien essentiel avec l'enseignement. Lutte contre la réforme des retraites de 2008 qui s'annonce encore pire que la précédente. Lutte contre la LOLF dont la logique est celle de la rentabilité financière.

L'humanité est confrontée à des défis qui menacent son existence. La responsabilité de l'impérialisme états-unien est grande de ce point de vue. Nul pays ne peut faire face seul à ces défis. Les coopérations internationales, sur le plan syndical, doivent servir à développer les luttes. La tendance dominante à négocier des compromis en dehors de la construction d'un rapport de forces doit être combattue. La volonté des forces dominantes – le Medef par exemple – d'intégrer le syndicalisme dans un processus de régulation sociale ne peut que conduire à de nouveaux abandons et à de nouvelles défaites.

Nous savons que le SNESUP possède les forces pour construire une nouvelle dynamique syndicale. La lutte victorieuse des jeunes contre le CPE ne peut que nous encourager à construire et développer cette dynamique.

→ par Jean-Luc Godet, Jean Malifaud (*École Émancipée/ÉE*)

Que sont nos Émancipations devenues ?

Dans sa motion d'orientation, Émancipation évoque, à propos de l'adhésion à la CSI, un « recentrage de la co-direction AS/EE du SNESUP » et prédit que ce « glissement » aura des « incidences » sur les revendications et l'avenir des services publics. Diantre ! Peut-être, en matière de relation internationale, Émancipation regrette-t-elle le bon vieux temps de la FISE, rejeton de la défunte Fédération Syndicale Mondiale qui périt avec la chute du mur de Berlin : ce fut un étonnement de les voir refuser, lors de la CA du 11 janvier, que le syndicat quitte (enfin !) une FISE qui n'a plus aucune existence sur notre continent. Que des camarades d'AS (Action syndicale) aient quelques réticences à tourner cette page de leur histoire, on peut l'expliquer... mais les rebelles d'Émancipation !

En retour, l'opprobre est jetée sur la CSI ! Que la plupart des syndicats qui y adhèrent ne soient absolument pas révolutionnaires, c'est une évidence. Cela reflète l'état du mouvement syndical international. Autre chose est de penser que ce sont des syndicats irrémédiablement « jaunes ». Leur audience de masse démontre le contraire. De plus, l'unité syndicale est en soi un moyen de développer la conscience de classe. La tâche des syndicalistes révolutionnaires est de s'adresser à tous les travailleurs syndiqués par la CSI, et le meilleur

moyen pour y arriver à l'échelle internationale est d'y créer un rapport de force à l'intérieur. C'est avec cet objectif que l'ÉE défend l'adhésion de la FSU à la CSI, et non en raison d'un « recentrage » nécessité par sa supposée collusion avec AS et/ou UA !

Les accusations des camarades d'Émancipation sont d'autant plus étonnantes qu'ils n'hésitent pas à faire front commun avec AS contre l'ÉE. Ainsi ont-ils récemment voté avec la majorité pour que le SNESUP participe à l'AERES (avec le succès que l'on sait...), tandis qu'ÉE et des camarades d'AS défendaient le boycott de cette instance nommée par le pouvoir.

Émancipation : un radicalisme seulement verbal ?

→ par Alfred Knapp, Bernard Deknuydt, Didier Torset, Franck Benoist, Henri Amadéi (*Émancipation*)

Le principe politique de laïcité

Parallèlement à la mise en place d'un système public d'éducation aux formations écourtées et utilitaristes on assiste à la reconnaissance assortie de subventions d'universités privées commerciales ou religieuses : le protocole signé en 2002 entre Lang Jack et le président de l'Union Des Établissements Supérieurs Catholiques autorise le versement de subventions publiques à l'enseignement supérieur confessionnel : « ... (ces instituts) concourent au service public de l'enseignement supérieur et [...] l'État apporte un soutien financier propre à assurer la pérennité et l'indépendance de ces institutions ».

Laïcité et gratuité sont une garantie pour une éducation démocratique accessible à toutes et tous, fondée sur la liberté de critique de toute idéologie, de tout discours, pour un système éducatif lié à aucun dogme, politique, économique ou religieux, sans commercialisation ni patrons, sans endoctrinement d'aucune sorte... formant des esprits libres et critiques mieux à même de s'opposer aux idéologies voulant enfermer les personnes dans des schémas patriarcaux, sexistes, xénophobes ou communautaristes.

La formation des maîtres à l'enseignement du fait religieux doit être abandonnée au profit d'une formation à la laïcité dans sa réalité juridique, l'histoire de son cheminement humaniste et des combats menés en particulier pour libérer le système éducatif de toute ingérence ou pression confessionnelles.

Loin de la tolérance qui relève de dispositions hiérarchiques, la laïcité est un principe politique qui institue la liberté de conscience et l'autonomie de la personne pour laquelle le libre accès aux savoirs est indispensable. L'Université de par sa fonction sociale se doit d'en être un modèle dans son organisation, ses démarches de recherches, ses enseignements et la diffusion de ses travaux.



© Florence Jou

CONTRIBUTIONS SUR L'ADHÉSION À LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI)

→ par Jean-Paul Lainé, *Action Syndicale*

Mettre en cohérence notre activité internationale et notre conception du syndicalisme

Les conditions de travail et de vie sont de plus en plus régies par des décisions et des rapports au niveau européen et mondial.

C'est aussi à ce niveau qu'il faut « peser » dans un cadre multilatéral, dans le rassemblement le plus large, sur des objectifs stratégiques. De ce point de vue, la déclaration de principes de la **confédération syndicale internationale (CSI)** est d'une grande force : « *La confédération s'engage à poursuivre la lutte pour l'émancipation des travailleuses et travailleurs et un monde dans lequel la dignité et les droits de tous les être humains sont assurés... La confédération note l'urgente nécessité de transformer les structures et les relations sociales, économiques et politiques qui se dressent comme des obstacles à cette vision... La confédération estime universel le respect des droits des travailleuses et travailleurs et juge l'accès au travail décent indispensable à un développement juste et durable* ».

Notre conception du syndicalisme unitaire n'est pas de nous contenter d'une posture dénonciatrice mais de tout faire pour arracher des conquêtes sociales, pour arracher par le rapport de forces des améliorations concrètes et immédiates de nos conditions matérielles et morales. En ce sens nous ne pouvons qu'être d'accord avec la CGT française, avec la CTRA Argentine, avec la CGTP du Portugal et tous ceux qui ont décidé d'être fondateurs de la CSI aux côtés des membres des Internationales CISL et CMT. Entrer aujourd'hui à la CSI c'est possible. Certains syndicats voient notre arrivée éventuelle avec peu d'enthousiasme. C'est une raison de plus pour se « lancer ». (j'emprunte cette idée au regretté Iba Ndiaye qui avait expliqué ainsi le sens de leur abandon de la FISE et de leur adhésion à l'IE). Sans naïveté, ouvrons – sans craindre de perdre notre âme – un front de luttes qu'il est grand temps d'investir.

→ par EE-École Émancipée

Avec le mouvement altermondialiste, le syndicalisme international, contre la mondialisation libérale !

La mondialisation, le capital financier et les multinationales mettent en concurrence « libre et non faussée » les peuples, les systèmes sociaux et productifs. Cela aggrave les inégalités sociales, remet en cause les droits humains, détruit l'environnement et conduit souvent à la guerre.

À l'échelle mondiale, le syndicalisme, émiétté, marqué par ses histoires nationales et internationales, a enregistré un retard considérable. L'émergence du mouvement alter mondialiste et des forums sociaux représente un espoir de construire « un autre monde ». Le mouvement syndical y a un rôle primordial en organisant les millions de travailleurs en lutte en Europe comme dans le monde entier. Il peut apporter beaucoup au mouvement alter mondialiste en initiant des campagnes internationales pour la réduction du temps de travail, contre le travail des enfants, contre la famine, la dette et la guerre, en construisant des coordinations syndicales dans les multinationales, contre les licenciements et les délocalisations, pour la création d'emplois, la défense et l'extension des services publics. La FSU mène déjà une activité internationale en convergences avec les forces syndicales des autres pays, avec les différents mouvements sociaux et toutes celles et ceux qui résistent au libéralisme, pour un autre monde.

À l'inverse d'un repli sur un syndicalisme national coupé des mouvements sociaux, il faut déployer notre activité internationale dans le mouvement alter mondialiste et dans les structures syndicales internationales pour y porter nos propositions et revendications. C'est dans ce contexte que nous apprécions la création de la CSI. Elle s'inscrit dans un processus d'unification mondiale de forces syndicales qui n'est pas achevé. Renforcer les organisations porteuses d'alternatives au capitalisme dans la CSI est vital pour éviter que le seul syndicalisme qui s'impose à l'échelle internationale soit celui de l'accompagnement ou de l'accommodement.

→ par Henri Amadéi, Bernard Deknuydt, Georges Hugot (*Émancipation*)

SNESUP, FSU et CSI

Une nouvelle organisation syndicale mondiale est apparue, la **Confédération Syndicale Internationale (CSI)**, fusion de la CISL social-démocrate et de la CMT d'origine chrétienne. L'adhésion de la FSU est proposée au vote des syndiquées. Quelles sont nos priorités pour l'action syndicale internationale ? Celles de la CSI ?

Pour combattre la mondialisation ?

Il faut une Internationale syndicale pour combattre la précarité et la pauvreté des salariéEs. Mais l'adhésion à la CSI permet-elle de combattre les politiques de la mondialisation ?

Syndicalisme de sommet inféodé au libéralisme !

Son **Programme** ?

- Aucune revendication sur les dégâts de la mondialisation capitaliste ! Elle ne réclame pas la rupture avec les désastreux plans d'ajustements structurels du FMI !
- Pas d'opposition aux délocalisations ! Aucune Action contre la libéralisation promue par l'AGCS .
- Ignorance des **luttes** existantes ! Refus d'en organiser !
- La CSI ne remet pas en cause le système international fondé sur le dogme de la **libre concurrence des marchés** ! Elle aménage à la marge l'ordre international, se contentant d'un « *dialogue social* » avec FMI, ONU, OMC !

Sa stratégie s'oriente pour l'essentiel vers une « meilleure gouvernance » du système existant ! en bonne conseillère des transnationales et gouvernements : « *le dialogue avec ces institutions doit être mené à bien* » ! (programme, p 3)...

- La CSI est **peu démocratique** : la direction peut décider à loisir des propositions/amendements des organisations membres qui peuvent être débattus ou non ! et si... elles peuvent présenter leurs positions dans les instances...

Y adhérer vassaliserait la FSU dans le cadre du « global Unions », syndicalisme d'appareils où le lobbying compte plus que l'action !
Construisons plutôt un syndicalisme international solidaire des luttes, face aux multinationales !

La CSI ne veut et ne peut pas les porter !

VOTONS « CONTRE » L'ADHÉSION A LA CSI !

Sur l'intégration des IUFM et le cahier des charges

→ Martine Gest, IUFM de Rouen, collectif « formation des enseignants »

Le 12/01/07, le directeur du cabinet du ministre a chargé les deux inspections générales d'assurer le suivi du processus d'intégration des IUFM dans les universités en accompagnant la création des nouveaux instituts et la mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres. Un premier rapport⁽¹⁾ a été remis en avril à Gilles de Robien. Quel en est le contenu ?

Les IG recommandent d'accorder une grande attention au pilotage de l'intégration. Ils plébiscitent les recteurs pour leur forte implication dans le choix de l'université intégrante – ce n'est pas un euphémisme ! – et somment *président d'université et directeur d'IUFM de s'engager totalement et sans état d'âme dans le processus d'intégration.*

LES CHANGEMENTS STRUCTURELS

S'appuyant sur l'observation de la création des cinq premiers IUFM comme écoles internes, ils confirment ou infirment certaines préconisations du vademecum sur le conseil de l'école interne. Eux aussi favorables à une composition qui octroie 50 % des sièges « à des personnalités extérieures », ce qui pour le SNESUP est contraire à la démocratie, les IG estiment en revanche *qu'il revient au conseil de faire son choix* d'un président en toute liberté sachant que *la personnalité* importe autant que *la fonction*. Le rapport n'est favorable ni à la désignation du recteur comme personnalité extérieure ni à sa candidature à la fonction de président du conseil – preuve indirecte que nos craintes de voir les IUFM se transformer en écoles rectorales étaient fondées. Un texte réglementaire sur les règles électorales dans les EPSCP devrait être publié. Sur la question cruciale de la représentation des personnels ayant vocation à bénéficier de la formation continue, les inspecteurs estiment que, non prévue, elle n'est pas à prévoir.

Les autres personnels sont peu évoqués si ce n'est dans un paragraphe qui recommande l'information et la concertation – de façon assez cynique : les personnels *ont besoin d'être rassurés* et il faut *ostensiblement* leur faire une place !

RÉCRIRE LES PLANS DE FORMATION

La mission de l'inspection générale se penchera sur le suivi du cahier des charges dans sa seconde période d'observation. Une circulaire récente a rappelé que l'arrêté du 19/12/06 portant cahier



© istockphoto/Andreas

S'approprier la formation au métier

des charges de la formation des maîtres en IUFM est applicable dès septembre prochain. Néanmoins les IG émettent l'hypothèse que les plans de formations qui se préparent feront l'objet d'une adaptation plus *sémantique* que *réelle*.

Il est comique de constater que les IG ont été confrontés, toute proportion gardée, au même dilemme que les personnels des IUFM : intégration *ou* cahier des charges... Est-il possible de s'investir dans d'importants changements structurels *et* de réécrire des plans de formations devant être validés avant la fin de l'année scolaire ? Contrairement à ce que supposent les IG, les formateurs sont partout sollicités pour rénover les plans de formation et ils n'ont pas toujours la possibilité de dire, comme les IG, *traitions de la priorité : l'intégration, puis du cahier des charges* – qui d'ailleurs peut être abrogé. Or la mise en œuvre du cahier des charges n'entraîne pas qu'un toilettage des plans de formation actuels. Les horaires de formation sont de

400 heures pour les PE2 et 220 heures pour les PLC2. La montée, en parallèle, des volumes de stages en responsabilité n'a été précédée d'aucun bilan national notamment sur la mise en responsabilité hebdomadaire des PE2 en 2006-07. À la restriction horaire de la formation s'ajoute la création d'un Examen de qualification professionnelle (EQP) qui prend la forme pour les stagiaires, à la fin de l'année, d'un entretien devant des inspecteurs, appuyé sur un dossier de compétences, vérifiant que les compétences exigées des enseignants sont maîtrisées à un niveau satisfaisant et certifie son aptitude au métier de professeur.

LES DIX COMPÉTENCES

Car, troisième changement, les plans de formations doivent s'articuler autour de dix compétences qui sont la déclinaison pour les enseignants, des compétences requises des élèves dans le socle commun (*cf.* encadré).

Dans quels IUFM les formateurs pourront-ils faire un travail critique de la notion de compétence et réfléchir à l'articulation compétences/savoirs ? Com- ▶

CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION DES MAÎTRES : LES DIX COMPÉTENCES DES ENSEIGNANTS

- Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable.
- Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer.
- Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale.
- Concevoir et mettre en œuvre son enseignement.
- Organiser le travail de la classe.
- Prendre en compte la diversité des élèves.
- Évaluer les élèves.
- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication.
- Travailler en équipe et coopérer avec tous les partenaires de l'École.
- Se former et innover.

ment ne pas dénoncer une *mise en miettes* de la formation et un danger de *bureaucratization* de son évaluation ? Le cahier des charges prévoit aussi la suppression du mémoire. C'est une des conséquences de l'augmentation des heures de stages en responsabilité et une réponse démagogique et idéologique aux plaintes de stagiaires saturés par les déplacements, les préparations et les heures de cours. Le SNESUP a toujours plaidé pour le mémoire, instrument privilégié de la construction d'une attitude réflexive chez les stagiaires et possibilité de s'approprier la formation. Par ailleurs on peut s'étonner de l'incohérence de décisions concomitantes : mieux adosser la formation à la recherche, projet de délivrer des éléments de master aux stagiaires et suppression du mémoire !

▼
**Comment ne pas dénoncer
 une mise en miettes
 de la formation et un danger
 de bureaucratization
 de son évaluation ?**
 ▲

Les plans de formation s'appuient *sur le référentiel des compétences que les enseignants doivent construire depuis l'entrée à l'université jusqu'aux deux années qui suivent leur prise de fonction*. La question de l'adaptation des formations de licence préparant les étudiants aux métiers de l'enseignement et celle de la préprofessionnalisation est posée à l'université.

La mission des IG conclut son rapport sur ce sujet et celui de la délivrance d'éléments de master aux étudiants préparant les concours et aux stagiaires. Elle souligne la nécessité d'une harmonisation : selon les universités, la formation dans un IUFM ne doit pas « rapporter » plus que dans un autre. Si nous ne pouvons que souscrire à cette volonté de « cadrage national », la question du master est beaucoup plus complexe. Une réponse équitable pour tous les stagiaires de toutes les filières et toutes les disciplines suppose encore de nombreux débats à l'intérieur du SNESUP, entre syndicats de la FSU, avec le ministère et entre IUFM et universités ! ●

(1) Voir site SNESUP, <http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?rubrique=rappports>

ÉTUDES DE SANTÉ

Vers une universitarisation de toutes les formations ? → Michelle Lauton



L'arrêt du gâchis que constitue aujourd'hui l'année de PCEM avec son taux d'échec record⁽¹⁾, l'universitarisation de l'ensemble des formations médicales et paramédicales sont à l'ordre du jour.

Les actions des étudiants des formations de santé⁽²⁾ pour l'universitarisation de leur formation et la reconnaissance de leur qualification, le colloque de la CPU des 7 et 8 mars sur « La place de l'université dans l'hôpital » montrent l'actualité de ce secteur.

Depuis plus de dix ans, le SNESUP s'est prononcé pour des cursus partagés avec toutes les formations de santé, au moins sur la première année du premier cycle, permettant réorientations et passerelles, s'appuyant sur les liens formation – pratique clinique – recherche. Il faut aller plus loin que ce qui existe dans les universités pour l'accueil des « reçus-collés » de médecine. Le Rapport Thuillez propose un large tronc commun, des enseignements de spécialités et des concours différents en fin de première année. D'autres solutions sont possibles, y compris sans *numerus clausus*⁽³⁾. Des discussions ont lieu sur le passage au LMD des formations médicales. Qu'en est-il notamment de la pertinence du niveau licence, non

retenu pour les études vétérinaires ? Tous les acteurs de la vie universitaire doivent être associés à un débat approfondi. Le CNESER a été consulté sur de multiples modifications des études médicales (second et troisième cycles). Les élus SNESUP ont interpellé les ministères (enseignement supérieur, santé) sur l'évolution du *numerus clausus*, étant donné les départs en retraite prévisibles. Vu l'augmentation massive du nombre d'étudiants, ils ont demandé les dotations en emplois nécessaires, notamment pour un meilleur encadrement des étudiants dès le PCEM. En outre, la question des terrains de stages est posée, vu le nombre insuffisant des places en CHU. Garantir la qualité de ces stages mérite un large débat.

FORMATION ET QUALIFICATION

Le rapprochement des formations paramédicales de l'université est un enjeu primordial. Cela va de pair avec une reconnaissance de la qualification acquise, au moins au niveau licence, sans lien mécanique avec la durée des études. Leur contenu, la qualification des intervenants, l'essor de la recherche sur ces thématiques – comme les soins infirmiers – sont des éléments pour cette reconnaissance. Quid de l'existence d'un ou plusieurs niveaux dans un secteur donné comme « soins infirmiers » ? Des critères de différenciation ? Le SNESUP débat de ces sujets dans le secteur Santé, avec des syndicats de la FSU⁽⁴⁾, et va le faire avec les étudiants. Le ministère vient d'habiliter

deux universités à délivrer des licences « soins infirmiers » avec une part d'enseignement à l'IFSI et une autre à l'université. Sans constituer une reconnaissance du diplôme d'infirmier au niveau licence, cela permet des pour-

suites d'études (master, doctorat), et des reconversions plus faciles dans ce secteur où le taux d'abandon du métier choisi est énorme.

Les enjeux de santé publique sont intrinsèquement liés à une meilleure formation des professionnels de santé. Le SNESUP veut contribuer aux évolutions nécessaires. ●

▼
**Les enjeux de santé publique
 sont intrinsèquement
 liés à une meilleure
 formation des professionnels
 de santé.**
 ▲

(1) En 2002, 12 % des bacheliers inscrits en première année ont réussi le concours PCEM à leur première tentative (DEPP).

(2) Récentes manifestations (kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes...).

(3) Exemple : cantons francophones de Suisse.

(4) SNICS (infirmiers et infirmières), SNETAP (écoles vétérinaires).

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Aux confins des missions des universités ?

→ Jean-Marie Filloque, président du Réseau national de formation continue

La formation continue à l'université est insuffisamment développée. Les organisations syndicales doivent prendre à bras-le-corps ces questions qui engagent la société et replacent l'université au cœur du développement intellectuel, économique et social.

Les universités se sont intéressées aux questions de formation des adultes dès le début des années 50. La création des IPST⁽¹⁾ puis, celle de l'ESEU⁽²⁾ en 1957 (devenu aujourd'hui DAEU) consacre cette ouverture qui conduira à faire entrer la formation continue dans les missions des établissements, au même titre que la formation initiale et la recherche. La mise en œuvre de la loi de 1971 sur la formation professionnelle continue a pris beaucoup de temps. Votre syndicat a alors largement contribué aux nombreux débats suscités par cette loi en montrant qu'au-delà de la crainte légitime

▼
S'éduquer, cela se fait certes dans nos institutions, mais aussi dans les situations de travail et dans la vie syndicale ou politique.
▲

d'un risque d'asservissement de l'université aux besoins des entreprises, il était déterminant d'ouvrir l'accès au savoir et à la culture au plus grand nombre⁽³⁾. La loi Savary de 1984 affirme l'existence d'un service public de l'enseignement supérieur qui contribue au développement de la recherche et à la croissance économique. Elle prévoit l'ouverture des cycles de formation initiale aux adultes, la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels, que deux décrets viendront préciser en 1985. Les universités se sont organisées en créant des services communs qui se coordonnent depuis les années 1970 au sein d'une conférence nationale qui compte aujourd'hui environ 70 établissements (www.fcu.fr). La suspicion d'allégeance aux entreprises reste prégnante auprès de certains collègues, mais la demande sociale est mieux exprimée et comprise par les organisations syndicales.

Les attentes des individus, appuyées par les partenaires sociaux, bousculent nos pratiques. Les universités ont mis en place la validation des acquis de l'expérience et l'accueil de publics adultes. Elles valorisent leurs activités de

recherche, non seulement par les brevets, mais aussi en formant les salariés des entreprises et les personnels de nos administrations publiques. Pourtant, quand beaucoup de pays européens considèrent que c'est aux universités qu'il faut confier le maintien des compétences, elles n'assurent en France que quelques % des actions de formation !

Aujourd'hui, 330 000 stagiaires sont formés chaque année, dont près de 40 % dans des actions conduisant à des diplômes⁽⁴⁾. Ces stagiaires devraient représenter plus de 10 % des effectifs des universités en 2010 !

Il n'en reste pas moins que si l'on observe les données publiées par la DARES⁽⁵⁾, les organismes publics assurent moins de 5 % des actions de formation classées niveau 2 et 1 (soit licence et master), plus de 90 % étant assuré par des associations et des organismes privés de formation.

Les questions du financement des formations et de leur environnement sont bien entendu cruciales. Elles doivent être abordées sans tabou. Si la DGF permet de faire fonctionner la formation initiale, il est légitime que la formation continue soit financée par une part de l'argent collecté chaque année (contribution des entreprises sur la masse salariale et budget des régions, soit environ 4,5 milliards d'€/an). Aujourd'hui, les universités n'ont accès qu'à moins de 4 % de cette somme !

Comment expliquer le faible développement de la FCU⁽⁶⁾, pointé du doigt par le récent rapport de la cour des comptes en décembre 2006⁽⁷⁾ ? On peut mettre en avant des freins externes : le peu de reconnaissance dans les milieux socioprofessionnels des capacités de l'université à améliorer la qualification des personnes. Mais on ne peut pas ignorer un ensemble de freins internes.



© iStockphoto/Nikada

Serait-il moins « noble » de s'intéresser aux personnes sorties du système scolaire et passées par l'entreprise ? S'éduquer, cela se fait certes dans nos institutions, mais aussi dans les situations de travail et dans la vie syndicale ou politique. Faire reconnaître par l'université ces apprentissages externes et les valider sous forme de diplôme (par la procédure de VAE) reste un vrai défi. Les salariés, et plus généralement tous les citoyens, ont le droit d'être formés à et par l'université. Il nous faut mettre en place les organisations nécessaires et trouver les moyens de remplir nos missions. Les organisations syndicales doivent prendre à bras-le-corps ces questions qui engagent la société, qui contribuent à faire évoluer nos pratiques et nos organisations et qui replacent l'université au cœur du développement intellectuel, économique et social. ●

(1) IPST : Institut de promotion supérieur du travail.

(2) ESEU : Examen spécial d'entrée à l'Université.

(3) Jacques Desnantes, *Les universités françaises et la formation continue 1968-2002*, L'Harmattan, 2006.

(4) Joëlle Grille, note d'information n° 05-06 *La formation continue universitaire en 2002*, Direction de l'évaluation et de la prospective, MENESR, www.education.gouv.fr/stateval

(5) *Le marché de la formation professionnelle continue : un léger ralentissement en 2002*, Collection « Premières synthèses information », Éd. DARES, n° 05.3, février 2005.

(6) Michel Feutrie, *La formation continue demain. Une mission centrale pour les universités, actualité de la formation permanente*, 10/1999, n° 162, pp. 32-40.

(7) www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i3536.asp

La professionnalisation à l'université

→ Stéphane Tassel, université de Marne-la-Vallée, Gérard Lauton et Pierre Duharcourt

Assurer l'accès à l'emploi qualifié de la grande majorité des étudiants suppose un engagement entier de la puissance publique: de son adhésion à cet objectif et de son implication dépend la réalisation de cette mission.

Sur les 2 268 400 étudiants, 1,3 million sont à l'université dans le cadre du LMD. À l'instar de leurs homologues, élèves des CPGE, IUT, Grandes écoles, STS..., ils aspirent à voir leurs qualifications et compétences reconnues en accédant à une situation professionnelle stable à la hauteur de celles-ci.

L'université (hors IUT) accueille un tiers des nouveaux bacheliers et délivre un quart des diplômés de niveau I-II censés conduire à une insertion professionnelle directe (licence pro, master pro, doctorat, ingénieur). Chaque année, environ 170 000 nouveaux bacheliers⁽¹⁾ entrent à l'université pour y suivre un cursus de licence généraliste. L'université a diplômé en 2004 près de 9 000 docteurs, dont seuls 50 % accéderont à un emploi public nécessitant ce diplôme.

UNE OFFRE DE FORMATION CONTEXTUALISÉE

S'impliquer pour l'insertion professionnelle de nos étudiants n'est donc plus une interrogation mais un impératif. Comment continuer à développer un panel diversifié de diplômes professionnels, tout en valorisant leurs homologues « recherche », les deux attestant qualifications et compétences? Comment former les concepteurs de ces diplômes professionnels, instaurer une veille active sur l'emploi environnant et accompagner l'étudiant dans ses démarches de recrutement? Comment faire reconnaître dans les carrières et services les tâches inhérentes à ces cursus : conception intégrée des contenus, gestion des stages, liaison avec les branches professionnelles, enseignement par projet,

ensemble de l'ingénierie pédagogique...? S'appuyant sur des cahiers des charges précis, ces formations doivent :

- être explicites sur leurs finalités (« recherche » ou « professionnel »), contenus, méthodes et moyens ; lisibles par étudiants et employeurs, socialement reconnues ;
- être mises en œuvre en veillant au rôle d'ascenseur social que l'université entend jouer avec ses partenaires. Cette mission doit être consolidée et reconnue par la communauté universitaire pour ce qu'elle vise : accès direct à des gammes de métiers, évolution professionnelle pour leurs détenteurs, poursuite ou reprise d'études.

INTERPELLER LES POLITIQUES D'EMPLOI ET DE FORMATION

Le départ massif à la retraite des « baby boomers » et le refus de la précarité mettent au premier plan la question de la reconnaissance sociale de ces diplômes. Quelles démarches (secteurs d'activité, entreprises, pouvoirs publics) pour que nos étudiants bénéficient de contrats de travail s'appuyant sur la négociation collective et non sur une évaluation individuelle de leur profil? pour que salariés et chômeurs aient un véritable droit à la formation, à commencer par la VAE? Doit-on attendre une classification européenne des qualifications professionnelles en 7 niveaux, en cours d'élaboration? ou redéfinir sans délai la classification nationale de 1969 mise en place avec les partenaires sociaux, servant de référence dans les

d'insertion. L'université et ses acteurs ne peuvent se borner à être spectateurs de ce qui se joue autour d'eux et pour eux. Leur implication peut faire valoir, face à l'arbitraire et aux plans sociaux, des projets d'activités conformes aux besoins locaux et nationaux, notamment pour ce qui relève des missions de service public (énergies, transports, santé, communication...).

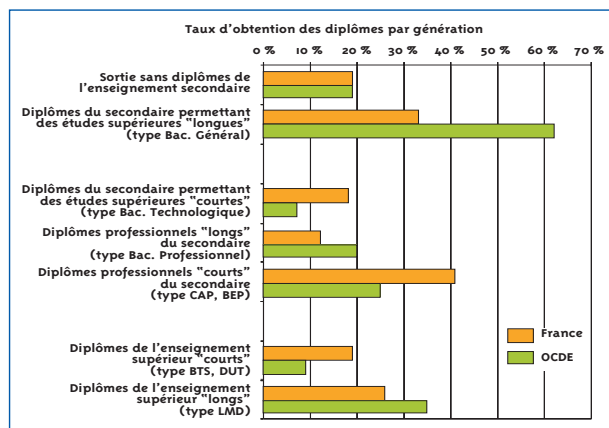
La tendance à une polarisation des emplois (minorité très qualifiée, majorité peu qualifiée) n'est pas fatale. La singularité de position de la France parmi les pays de l'OCDE est à noter, les « taux d'obtention des diplômes par génération » sont éloquentes et très préoccupants⁽²⁾.

D'un côté, il est intolérable que près de 20 % d'une classe d'âge, typée socialement, sorte du système éducatif sans qualification reconnue et qu'elle en fasse violemment les frais⁽³⁾ (taux de chômage supérieur de 30 %, trois ans après leur sortie du système scolaire). D'autre part, et jusqu'à l'autre bout de l'échelle, il faut observer les pourcentages des « diplômes professionnels courts » (type CAP, BEP) et « diplômes de l'enseignement supérieur court » (type BTS, DUT), qui dépassent largement les moyennes des pays de l'OCDE, alors que la proportion nationale des « diplômes de l'enseignement supérieur long » (L, M, D) est particulièrement basse. Sans actions correctives, la pénurie est proche!

Opposer d'autres choix pour un accès élargi des jeunes et adultes à l'université en vue d'une qualification reconnue et d'un emploi qualifié : une urgence sociale! ●

(1) Dont 51 % des bacheliers généraux.
 (2) Cf. table ronde dans *LE SNESUP* n° 545 de mai 2006, pp. 11-13.
 (3) Leurs taux de chômage sont respectivement de 40 % pour les sortants « non qualifiés » et de 31 % pour les sortants « non diplômés de CAP-BEP, Seconde ou Première » trois ans après leur sortie du système éducatif (pour l'ensemble des sortants du système éducatif le taux de chômage est de 16 %) dans *Enquête « Génération 2001 »*, Céreq 2005.

▼
S'impliquer pour l'insertion professionnelle de nos étudiants est un impératif
 ▲



conventions collectives? Cela ne s'est pas fait et ne se fera pas sans rapport de force, sans luttes sociales à grande échelle, où l'université doit tenir toute sa place au plan français et européen. Les choix de développement économique et social sont bien sûr déterminants dans ces perspectives

RÉSEAU ÉDUCATION DU FORUM SOCIAL EUROPÉEN

Construire les luttes en Europe

Du 30 mars au 1^{er} avril, le réseau Education du Forum Social Européen (FSE) s'est réuni lors de l'assemblée européenne de préparation de Lisbonne du prochain FSE. → par Jean-Paul Lainé



Vingt-trois personnes représentant 14 organisations de 7 pays (Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Turquie) et tous les niveaux de l'enseignement; des syndicats d'enseignants autonomes ou confédérés, un syndicat étudiant, des associations/coordinations culturelles/politiques (Grèce, Turquie et Kurdes), participaient à cet échange. Le réseau Education constitue un espace original et unique rassemblant syndicats, ONG et associations. Depuis sa création, décidée lors du FSE de Londres en octobre 2004, il a mené des initiatives communes concrètes : journées de mai 2005 et novembre 2006. Ana Gaspar (FENPROF, Portugal) l'a rappelé en ouvrant la rencontre.

Les collègues italiennes ont présenté un compte-rendu du Forum Social Mondial de Nairobi, en janvier dernier.

Le « tour de table » des différents pays a insisté sur les résistances, les luttes face aux attaques, aux projets étrangement

semblables des gouvernements. En effet, la situation dans chacun des pays représentés fait apparaître des caractères très similaires :

- le désengagement de l'État entraînant le recul du service public, soit par la privatisation, soit par le développement des institutions privées, soit par l'introduction des modes de gestion privés

▼
La situation dans chacun des pays représentés fait apparaître des caractères très similaires.
 ▲

dans la sphère du public (ceci notamment dans l'enseignement supérieur);

- la diminution des moyens, emplois notamment;
- le recul du statut de fonctionnaire, de l'emploi permanent au profit de la précarité ou du contrat privé;
- la dégradation des conditions de travail, des salaires

LUTTES ET SOLIDARITÉS

La lutte la plus dure est probablement celle menée par nos collègues de Grèce, qui s'est déroulée sur deux temps forts : en mai-juin 2006 et en février-mars 2007 et qui a touché tous les niveaux de l'enseignement. Elle se solde par une victoire : le recul du pouvoir sur la modification constitutionnelle, mais par le passage en force de la loi sur les universités.

En Espagne, des actions ont eu lieu pour défendre les statuts et revaloriser les salaires (les participants ont renouvelé leur solidarité à Beatriz Quiroz du STES d'Espagne qui est sous la menace d'une amende considérable, suite à une manifestation contre la cession d'un local public à une école privée). En France, une grève nationale assez bien suivie a porté sur les suppressions de postes principalement. En Italie, des grèves et manifestations sont prévues en mai sur les embauches, les salaires et

les projets du gouvernement Prodi. Les syndicats en lutte ont rappelé combien sont appréciables les messages de soutien et les interpellations des ambassades et des gouvernements.

Enfin, nous avons débattu des projets pour l'année 2007 et jusqu'au prochain FSE : nous souhaitons nous associer à l'initiative du réseau « Services publics » : un séminaire à l'automne nous prendrons des initiatives dans chaque pays lors de la journée mondiale arrêtée à Nairobi nous allons actualiser le questionnaire élaboré il y a deux ans afin de donner un outil dans chaque pays pour analyser, faire le point 7 ans après Lisbonne et l'énoncé de sa « stratégie ».

L'idée de travailler ensemble sur le multiculturalisme a été adoptée. ●

UNE RENCONTRE SYNDICALE « SUD EUROPÉENNE »

En marge du congrès de la FENPROF du Portugal s'est tenue une rencontre des syndicats ou branches de syndicats concernés par l'enseignement supérieur (Lisbonne 21 avril).

Outre les représentants de la branche « sup » de la FENPROF (responsable : Joao Cunha-Serra) qui est une fédération de l'enseignement, étaient présents Marco Broccatti de la fédération des travailleurs de la culture au sein de la CGIL (confédération générale italienne du travail), Pedro Gonzalez de la fédération de l'enseignement des CCOO (commissions ouvrières d'Espagne) et Jean-Paul Lainé du SNESUP-FSU-France.

Le format de cette réunion (4 organisations et 8 personnes) ainsi que la proximité culturelle et linguistique permettent de travailler vite et bien. Cette séance poursuit une tradition de plus de dix ans avec les Espagnols et les Portugais (nous nous sommes réunis à Lisbonne en 1996, à Paris en 1998 et à Malaga en 2003), la nouveauté étant la présence du collègue italien. Une autre proximité est tout aussi importante, c'est celle des réformes de ces dix dernières années : la L.O.U de Aznar puis le projet Zapatero en Espagne, la Loi Moratti puis le contre-projet de loi Prodi en Italie... Nous espérons que ces camarades pourront intervenir directement lors de notre prochain congrès.

SCIENCE ET SOCIÉTÉ

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Les 31 mai et 1^{er} juin prochains nous sommes co-organisateurs d'un séminaire « Une autre science, d'autres technologies sont possibles en Europe : relever les défis », qui se tiendra à Berlin dans les jours précédant la réunion du G8 en Allemagne. Cette concordance n'est pas fortuite : nous souhaitons délibérément apporter les contre-propositions des scientifiques, des humanistes, des citoyens concernés par le développement durable, social et environnemental et par la paix, face à la conception marchande et malthusienne de la connaissance qu'ont les « puissants » de ce monde (sujet qui figure dans l'agenda du G8 de Rostock). Ce projet est porté principalement par les réseaux INES (International Network of Engineers and Scientists) et FMTS (Fédération Mondiale des travailleurs Scientifiques), auxquels le SNESUP appartient. Il est soutenu par les organisations qui travaillent régulièrement dans la préparation et la réalisation des forums sociaux comme Attac-Allemagne et le réseau Transform. Militarisation de la science, démocratie dans la science, quelle science pour quelle société ?, Quel bilan de la stratégie de Lisbonne ? Science et éducation... seront parmi les conférences et/ou ateliers organisés.

Alain Garrigou

PROFESSEUR DE SCIENCE POLITIQUE À L'UNIVERSITÉ DE PARIS X NANTERRE

Le succès des sondages s'apparente à celui des parasciences.
Les sondeurs jouent de l'inculture scientifique du public et alimentent
une conception mercantile de la science.

François Bouillon : On vous interroge aujourd'hui, lundi 23 avril, après le premier tour des élections présidentielles. Les sondages se sont-ils moins trompés que d'habitude ?

Alain Garrigou : Ils ne se sont pas trompés sur l'ordre d'arrivée mais sur les écarts : deux candidats sont très nettement sous-estimés, un très nettement surestimé. Les noms sont faciles à mettre dessus. En outre, il leur était difficile de se tromper parce qu'ils avaient ouvert un parapluie immense en annonçant l'indécision. Ils ont donc partiellement produit leur succès, l'ordre d'arrivée, et leurs erreurs, c'est-à-dire les sous-estimations et surestimations, en encourageant le vote utile.

Autre point, remarqué par personne : les estimations du 20 heures ont été étonnamment défaillantes. Ces estimations, c'est-à-dire les projections faites à partir des premiers dépouillements, ne sont pas des sondages sur des déclarations à partir d'un échantillon représentatif. En général, les sondeurs font souvent oublier ainsi leurs mauvais résultats sur les derniers sondages. Or, hier, cette opération était mauvaise : Sarkozy à 29 et non à 31, c'est un écart énorme.

Quant aux derniers sondages sur les intentions de vote, ils avaient bien annoncé le bon duel, mais étaient assez éloignés du résultat : pour IPSOS, le plus proche, Sarkozy est à 30 ; IFOP 28, CSA 26,5. Or, il est à 31,16 ! Pour Ségolène Royal, c'est la même chose. François Bayrou est le seul candidat sur lequel il n'y a pas d'écart significatif. Quant à Jean-Marie Le Pen, il était annoncé entre 13,5 (IPSOS) et 16,5 (CSA). Or, c'est 10,44. Le plus proche a été BVA à 12, 5. Alors, quand *Le Monde* titre sur un succès des sondages, on est très loin du compte.

F. B. : Quelles sont les critiques, développées dans votre livre *L'ivresse des sondages*, que vous adressez à la pseudo-scientificité de ces sondages ?

A. G. : Mes reproches concernent d'abord le rapport de la chose et de la mesure. Il existe des choses qu'on mesure précisément, d'autres qu'on mesure approximativement et enfin des choses qu'on ne mesure pas du tout. Avec les sondages, on fait comme si l'on mesurait précisément ou au moins approximativement car, disent les sondeurs



Au lieu
de produire
des opinions
réelles,
les sondages
produisent
des artefacts.
Ce n'est pas
de la science

pour justifier leurs erreurs, les sondages relèvent des sciences sociales. Mais dans les sciences sociales, il y a des choses qu'on peut mesurer très précisément. On joue de l'inculture scientifique du public et de journalistes qui ne savent pas faire les différences. Et surtout on fait comme si l'on pouvait tout mesurer. Par exemple, des intentions de vote, deux ans avant une consultation,

cela ne se mesure pas du tout parce que cela n'existe pas indépendamment du questionnement du sondage.

Tout ne se mesure pas parce qu'on n'a pas une opinion sur tout. Or les sondages sont capables de produire une opinion sur tout, les expériences génétiques, la situation en Ossétie du Nord mais, au lieu de produire des opinions réelles, ils produisent des artefacts. Ce n'est pas de la science.

En second lieu, vous ne connaissez pas les redressements des données par exemple. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre et prétendre être scientifique et ne pas produire des redressements. Il faut ajouter que ces redressements, ce sont des redressements sur les intentions de vote. Mais, sur la plupart des sujets, on ne peut redresser. Enfin, les sondeurs ne se donnent pas les moyens de faire un travail scientifique parce qu'ils pratiquent une mesure « industrielle » de l'opinion. La mesure industrielle, cela veut dire que c'est la téléphonie à la chaîne. Tous ceux qui ont vu comment cela se passait, cela les fait sourire. Les sondages omnibus sont les plus remarquables : on passe de la politique au sexe, aux marques de voiture, etc. Les vraies enquêtes statistiques, cela prend du temps et de l'argent.

F. B. : Que peuvent la sociologie et les universitaires pour combattre cette hégémonie des sondages ?

A. G. : Oui, cela fait du mal et c'est pour cela que je suis intervenu. J'en obtiens une hostilité normale de la profession de sondeur. En gros, le succès des sondages c'est un peu le succès des parasciences et cela fait incontestablement du mal aux scientifiques du point de vue de l'image publique de la science. Cela attire énormément d'argent et quand il est là, il n'est pas ailleurs. Par exemple, ces centaines de sondages sur les intentions de vote n'apportent à peu près rien à la sociologie électorale. Quelques chercheurs font des études de terrain sans argent qui sont tellement plus intéressantes. J'ajouterai que la science a tout à perdre à cette conception mercantile d'elle-même et, qu'à cet égard, il s'agit, tant pis si la formule est brutale, de chasser les marchands du temple. ●

*Propos recueillis par
Carmen Alava et François Bouillon*

Le travail et la culture

→ par Yves CLOT

Professeur au conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Yves Clot pose en termes nouveaux les relations entre la culture et le travail.

François Bouillon : Existe-t-il un lien entre la nature de l'activité des individus au travail et leur relation à la culture ou, dit autrement, « dis-moi comment tu travailles, je te dirai comment tu te cultives » ?

Yves Clot : Tout dépend de la manière dont on définit le travail et la culture. Dans les définitions un peu simplistes de ces notions, le travail, c'est l'exécution d'une tâche et la culture, c'est un stock de connaissances ou de savoirs ou de fréquentation des œuvres. Si on raisonne spontanément avec cette approche ordinaire des choses, la réponse à la question est impossible. Ce que j'ai proposé de faire, c'est de raisonner autrement sur les deux. De regarder le travail comme une activité qui ne peut se réaliser que si on y pense même mal. Le travail est vraiment supportable lorsqu'il est une élaboration individuelle et collective. Lorsqu'il comporte une dimension de création. J'entends par création, re-création de ce que l'on a fait, penser sur ce qu'on pourrait faire autrement. Même le travail le plus ordinaire est toujours dialogique avec une histoire, imagination de ce que l'on pourrait faire d'autre que ce qu'on est contraint de faire. Tout cela fait de l'acte professionnel le plus ordinaire un acte de création, même si très massivement c'est un acte de création contrarié. Ce qui justement parfois rend malade au travail, c'est cette inhibition de la création individuelle et collective. Mais l'activité elle-même c'est toujours une activité qui sollicite le sujet dans ses inscriptions sociales, historiques, longues, et qui le sollicite avec les autres. Du coup, si on regarde le travail comme un acte de création contrarié, évidemment cela fait du travail autre chose qu'un simple acte d'exécution. Quand c'est une routine, c'est qu'on a finalement renoncé à exister en situation professionnelle. Et cela rend malade.

Si je regarde la culture, je pense qu'il faut aussi déplacer la question, parce que la culture c'est toujours, deux choses à la fois. Je parle de la culture au sens large, que ce soit les sciences, la création artistique, la production des œuvres. La culture c'est un patrimoine, c'est-à-dire finalement un dispositif d'œuvres, j'allais dire cristallisées, mais en même temps, la culture c'est aussi une activité. Beaucoup d'artistes n'hésitent pas à dire avec Henri Michaux que « l'art est trajet avant d'être œuvre ». Donc c'est bien l'activité individuelle, là aussi, et collective à la fois des savants, des chercheurs, des artistes, des créateurs qui fait partie de la culture. La culture ce n'est pas seulement le résultat de cette activité. On peut avoir une conception fétichiste qui la limite à ses résultats cristallisés. Cela a deux conséquences : la première, c'est que cela la rend inaccessible en gommant ce que cela a de semblable avec le travail. Et deuxièmement, que cela la transforme en objet, c'est-à-dire, dans le système social dans lequel nous fon-

ctionnons, en marchandise, et donc, cela fait de la culture un consommable. Cela peut faire aussi de la culture une compensation factice de l'activité contrariée de création dans le travail.

F. B. : Ces deux conceptions d'un côté du travail, de l'autre de la culture comme activité font qu'il existe un pont entre les deux.

Y. C. : Je pense que finalement, cela se joue autour de la question de l'activité. À condition de ne pas confondre l'activité avec des opérations d'exécution, mais de la concevoir

comme une façon dont on redéfinit le monde dans lequel on vit. Il y a donc un lien organique entre travail et culture. Et justement, le fétichisme de la culture sert d'écran à ce lien entre les deux.



F. B. : En quoi ces analyses prolongent ou apportent-elles quelque chose de nouveau par rapport, par exemple, aux travaux de Pierre Bourdieu sur la culture ?

Y. C. : Je ne crois pas que les processus de culture soient des processus d'intériorisation, ni que les groupes sociaux soient simplement des groupes qui reproduisent des positions. Je pense que toute intériorisation est aussi une appropriation. Donc, je ne crois pas à une approche des rapports sociaux qui soit sociologiste. Il y a parfois chez Bourdieu une sorte d'acceptation trop facile des processus de reproduction. Pour moi, la reproduction c'est toujours une re-création. Si on ne raisonne pas ainsi, on est un peu obligé ensuite de considérer que le changement relève du miracle. Je me rappelle un texte de Bourdieu dans lequel il décrivait les mouvements de chômeurs comme un miracle social. C'est le mot « miracle » qui m'avait fait réagir : je ne crois pas que ce soit un miracle. Le changement est au principe du monde social. Cela ne veut pas dire pour autant que tout changement soit un progrès. Je pense qu'il y a chez Bourdieu une sorte de positivisme de la reproduction.

Du coup, pour expliquer qu'il y a des ruptures, alors il faut imaginer une sorte de « miracle » (c'est un mot à lui) de la rébellion, de la révolte. Il y a deux moments de son œuvre : un moment scientifique consacré avec de beaux succès à décrire la reproduction, et puis un moment social dans lequel on essaye de soutenir, ou de provoquer, la rupture. Le rapport à la culture n'est pas miraculeux. Je pense qu'il faut d'abord reconnaître pleinement ce qu'il y a de profondément culturel dans la vie ordinaire pour imaginer que cette vie ordinaire puisse être vraiment une force de rappel et même une force de création pour s'approprier le patrimoine. ●

Propos recueillis par Carmen Alava et François Bouillon

▼
La culture
c'est un patrimoine,
mais en même temps
la culture
c'est aussi une activité.
▲